



Assemblée générale

Cinquantième session

38^e séance plénière

Lundi 23 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 29 de l'ordre du jour (suite)

Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Allocution de Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, nous tenons la quatrième séance de la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution de Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escortée à la tribune.

Le Roi Mswati III (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte du Royaume du Swaziland les salutations et les

bons vœux de Sa Majesté et de toute la nation swazie à tous nos amis et à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ma tâche aujourd'hui est très simple : il s'agit de déclarer l'attachement indéfectible de mon pays à la Charte qui a présidé à la création de notre Organisation et d'affirmer notre appui à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, par les dispositions de la Déclaration que nous allons adopter.

Cette Déclaration énonce les buts et principes initiaux de notre Organisation et les mêmes espoirs et attentes de ses pères fondateurs. Pour eux, après l'expérience de deux guerres mondiales, l'idée d'un monde uni dans la poursuite du développement pacifique représentait le meilleur espoir pour l'humanité de centrer son énergie et ses ressources, non pas sur la futilité du conflit, mais sur les nécessités de la survie.

Une expérience de 50 ans nous donne une image claire de nos échecs — ainsi que de nos réalisations — et exige de nous que nous tirions les leçons de nos erreurs et que nous tirions parti de nos succès. Nous avons bien des motifs d'être fiers, et nous honorons particulièrement ceux dont les vies ont été consacrées et perdues au service de l'humanité.

Parmi ceux qui ont l'honneur de prendre la parole au cours de cette réunion historique, je pourrais être, si Dieu le veut, l'un de ceux peu nombreux qui seront présents lorsque

nous célébrerons le centenaire de notre Organisation en l'an 2045. Je le dis non pas par orgueil ni dans l'impétuosité de la jeunesse; je le dis parce que je suis ici devant vous, représentant non seulement mon pays, mais également la jeunesse du monde et les générations à venir dont les attentes et les espoirs pour leur propre vie et pour l'avenir de l'humanité doivent être au centre des activités des Nations Unies dans les 50 années à venir.

Et quelles sont ces attentes, ces espoirs? Je pense que les pères fondateurs des Nations Unies auraient reconnu leurs propres objectifs dans ceux de ma génération. Ce n'est pas trop demander. Ces objectifs sont, après tout, ce que tout être humain est en droit d'attendre. Jouir d'une bonne santé, avoir un logement, veiller à la sécurité de sa famille, être libre de poursuivre les idées et les croyances de son choix, recevoir une instruction, avoir un emploi et, surtout, pouvoir vivre en paix sur un pied d'égalité avec les autres et en harmonie avec toutes les créatures de Dieu.

La Déclaration dont nous sommes saisis, assortie d'un plan pour améliorer les résultats de l'ONU, représente notre meilleure chance de réaliser les rêves de nos peuples.

Cette Déclaration exige de nous, en tant que Membres d'une Organisation dont aucune personne ni aucune nation doit se sentir exclue, que nous travaillions ensemble à la réalisation d'un objectif commun en se basant sur un ensemble collectif de priorités et de principes.

Nous reconnaissons la nécessité pour l'ONU et ses institutions de disposer des structures et de la capacité nécessaires pour pouvoir travailler en notre nom avec efficacité, transparence et responsabilité et en prêtant toujours l'oreille aux vœux de ses Membres.

Les principaux organes de prise de décisions dans lesquels nous plaçons notre confiance doivent s'adapter de façon à représenter réellement tous les pays et arriver à des conclusions qui tiennent compte des opinions et du bien-être de nos peuples.

En tant que Membre, chacun d'entre nous doit reconnaître la responsabilité qui nous incombe : appuyer notre Organisation, respecter la souveraineté des autres, leurs traditions et leur individualité; appliquer les plans d'action visant notre développement social, économique et politique et respecter les principes de la Charte en vertu de laquelle a été créée l'Organisation pour le bien de ceux que nous représentons.

En l'an 2045, je souhaite pouvoir soutenir le regard de mes enfants et de mes petits-enfants et affirmer : «Nous avons fait de notre mieux». Si nous pouvons tous prendre cet engagement à l'égard des générations futures — et si notre Organisation peut s'adapter aux exigences changeantes de l'époque — alors le monde sera dans 50 ans un endroit plus sûr et plus heureux pour tous et nous nous serons acquittés de notre devoir envers nos peuples et toute l'humanité.

Au nom du Royaume du Swaziland, je m'engage, ainsi que mon peuple, à assurer l'avenir de l'Organisation des Nations Unies car je suis convaincu que c'est la seule organisation mondiale pouvant nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le chef d'État du Royaume du Swaziland de sa déclaration.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. le capitaine (C. R.) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. le capitaine (C. R.) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana.

S. E. le capitaine (C. R.) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, est escorté à la tribune.

Le Président Rawlings (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui nous reconnaissons et applaudissons cette vision forte de l'égalité des droits des nations, grandes et petites, des hommes et des femmes, et de la liberté et de la justice, consacrées dans la noble Charte des Nations Unies.

La Charte a donné à la communauté internationale des États de l'après-guerre une assise morale et juridique. Elle a exprimé en des termes inoubliables et avec une logique irrésistible les principes sur lesquels un monde nouveau et meilleur pourrait être bâti, un monde où la tolérance et le respect mutuel régneraient.

Ce cinquantième anniversaire est évidemment une raison de nous réjouir : le nombre des États Membres des Nations Unies est passé de 51 à 185; les anciens empires coloniaux, nous le savons tous, ont été démantelés, même si de nouvelles formes apparaissent; la fin de la guerre

froide semble être en vue, quoique beaucoup d'entre nous vivent encore avec ses très douloureuses séquelles, et les questions portant sur l'environnement, les femmes et les enfants, le développement social et la population, ont été placées au centre de l'Agenda pour le développement. Permettez-moi, en cette occasion, de rendre hommage à l'Honorable dame de la Tanzanie, Mme Mongella, sous la direction de laquelle la quatrième Conférence sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, a lancé, avec succès, un important message à travers le monde. Aujourd'hui, nous savons que le mot développement signifie les gens et la qualité de leur vie, pas simplement les indices statistiques.

En cette importante occasion, je rends hommage à l'Organisation des Nations Unies, au nom des millions d'individus qui sont en meilleure santé, plus en sécurité et plus heureux grâce à une forme ou l'autre des activités de l'Organisation. Nous devons également saluer les institutions de l'ONU pour les millions de réfugiés qui, sans elles, auraient perdu espoir et peut-être même perdu la vie. Nous devons rendre hommage à l'ONU pour les efforts de maintien de la paix qu'elle déploie pour atténuer la souffrance humaine. Et finalement, nous devons également rendre hommage à l'ONU pour l'indépendance de tant de nouveaux États et pour la fin de l'apartheid, en particulier en Afrique du Sud.

En félicitant les Nations Unies, nous nous félicitons nous-mêmes. Nous sommes l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies représente la volonté collective de la communauté internationale des États souverains, et incarne également nos faiblesses collectives. Le cinquantième anniversaire est donc aussi l'occasion d'une réflexion très sobre sur nos échecs. En évoquant nos échecs, je pense qu'il est également important qu'en cette occasion, alors que nous nous félicitons de nos succès, nous reconnaissons en même temps que s'expriment, dans les nombreux conflits à travers le monde, des situations très douloureuses entraînant la perte de nombreuses vies humaines.

Dans le cadre de cette sobre réflexion, nous devons admettre les échecs qui se manifestent par un renouveau du génocide et du nettoyage ethnique, ouvertement pratiqués sous différentes formes sur notre globe. Ces échecs se manifestent par les estomacs distendus des enfants sous-alimentés du tiers monde, et notamment de mon continent, l'Afrique. Pour nous en Afrique plus particulièrement, les 50 prochaines années seront peut-être encore plus cruciales que les 50 années écoulées. Nous voulons voir dans la communauté internationale, et dans le cadre des Nations

Unies, l'inversion du processus de marginalisation de notre continent.

On ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que la communauté internationale est prête à dépenser 5 millions de dollars par jour pour des opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine — et nous ne faisons pas à ce noble peuple le reproche de cette solidarité internationale, car certes, il la mérite — mais lorsque nous avons demandé un montant représentant 10 à 15 jours de cette facture pour aider ceux d'entre nous en Afrique qui faisons tous nos efforts pour apporter notre aide avec nos maigres ressources, un silence assourdissant a suivi. Pendant combien de temps les hommes d'État du monde s'abstiendront-ils même d'une simple référence à l'Afrique alors qu'ils examinent la scène mondiale, en dépit des nombreuses ressources que l'Afrique a apportées au monde moderne?

N'oublions pas que les ressources de l'Afrique — comme j'ai dit, tant humaines que matérielles — ont apporté au cours des siècles une contribution importante à la richesse des nations et au progrès humain. Nous devons donc dénoncer l'égoïsme qui dispose des moyens et voit les besoins de l'autre, mais refuse d'y répondre. Nous observons une surconsommation éhontée de certains parmi l'angoissante pauvreté de tant d'autres, la faim au milieu de la satiété, le besoin au milieu de tant d'abondance.

Nous devons également déplorer la mise en exergue par la communauté internationale de ce qui est négatif en Afrique, et l'indifférence aux aspects positifs qui prévalent également sur ce continent. On nous présente les images d'enfants affamés mais pas les images des nouvelles écoles et des nouvelles cliniques; on met l'accent sur les politiques qui ont échoué, mais pas sur les réussites qui se dessinent sur tout le continent, très souvent avec l'assistance de la communauté développée, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale; et on insiste sur la dégradation urbaine mais pas sur le nouveau progrès industriel. Tout cela constitue une regrettable déformation supplémentaire de la réalité de notre continent.

Espérons que les 50 prochaines années de l'Organisation des Nations Unies verront la fin de ces doubles standards dans les affaires internationales. Tout en saluant les réalisations des Nations Unies et en admettant leurs lacunes, nous devons faire le maximum pour nous engager à réformer et démocratiser cette auguste institution. Retrouvons ensemble cette vision des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et gardons vivantes les espérances de millions d'êtres humains. Nous, les dépositaires

taires de cette vision, traduisons nos paroles en action positive, pour le bien des générations futures. Bâtissons un monde dans lequel le sens de l'internationalisme qui nous a donné cette honorable Charte nous conduira vers un XXI^e siècle où le droit prévaudra, et non la force; où la justice l'emportera sur l'injustice; et où les petits et les faibles pourront vivre en sécurité avec les grands et les forts sans être intimidés.

Souvenons-nous qu'il n'est pas d'avenir radieux pour le monde, ni de nouvel ordre international durable, si l'Afrique n'y occupe pas une place digne, la place qui lui revient à la table de l'humanité et dans les conseils des prises de décisions globales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Ghana pour sa déclaration.

S. E. le capitaine (C. R.) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution de S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie.

S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, est escorté à la tribune.

Le Président Soeharto (*parle en indonésien bahasa; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je considère que c'est un insigne honneur qui m'est fait de pouvoir, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie, participer à cette commémoration historique du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Cet anniversaire est particulièrement important pour nous en Indonésie, car cette année, nous aussi nous célébrons un cinquantième anniversaire : celui de la proclamation de notre indépendance. Ce n'est pas un hasard si à la fois la Charte des Nations Unies et la Constitution de l'Indonésie ont épousé les mêmes principes et objectifs, toutes deux aspirant à la paix universelle, qui ne pourra régner que lorsque toute l'humanité partagera les fruits de la liberté et de la justice.

Pour l'Indonésie, l'Organisation des Nations Unies est une tribune importante pour la réalisation de notre mandat

constitutionnel visant à contribuer à l'élimination du colonialisme, de la domination, de la pauvreté et de l'injustice partout et à élaborer un nouvel ordre international. L'ONU a beaucoup aidé l'Indonésie dans sa lutte pour préserver sa liberté.

L'ONU a joué un rôle essentiel pour contenir les conflits dans différentes régions. Toutefois, en vue de garantir la paix en cette ère de l'après-guerre froide, nous devons améliorer la capacité de l'ONU par le biais de mécanismes mondiaux et régionaux plus efficaces, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits, ainsi que dans le domaine de la diplomatie préventive.

Dans l'ensemble, l'ONU et ses institutions spécialisées ont déployé un immense ensemble d'activités qui ont touché à tous les aspects de la vie des peuples dans le monde entier. Toutefois, l'ONU ne peut continuer de s'en acquitter avec le même succès et la même vigueur alors qu'elle vacille au bord de l'insolvabilité financière. Cette situation ne peut se poursuivre indéfiniment sans conséquences néfastes pour la communauté mondiale.

Que ce cinquantième anniversaire de notre Organisation soit une occasion pour nous tous de nous attaquer à cette question essentielle, ainsi qu'aux questions liées à sa réforme, à sa revitalisation et à sa démocratisation, de façon à pouvoir nous adapter aux défis de notre époque!

Depuis les années 60, l'ONU a lancé une série de stratégies internationales de développement, mais cela n'a pas été suffisant pour corriger les déséquilibres entre pays développés et pays en développement. Le fossé continue de se creuser. Les pays en développement demeurent encore en marge des processus de prises de décisions économiques du monde.

Avec la fin de la guerre froide, il y a eu un nouveau sursaut d'interdépendance et de multilatéralisme, alors que l'économie mondiale se globalise de plus en plus. Le Mouvement des non-alignés, à son Sommet de Jakarta, en 1992, a adopté une nouvelle démarche, une nouvelle orientation et a lancé une initiative pour engager une fois de plus les pays développés dans un dialogue, fondé cette fois-ci sur les intérêts et les profits mutuels, équitablement partagés du point de vue des responsabilités et de l'interdépendance réelle. Nous espérons que le renouveau de ce dialogue sera concrètement reflété dans l'«Agenda pour le développement», afin qu'il puisse compléter de façon adéquate l'«Agenda pour la paix».

En ces temps troublés, nous, les gouvernements et les peuples de la planète, nous tournons vers l'ONU pour qu'elle soutienne nos espoirs. Il est évident que nous avons besoin de l'Organisation des Nations Unies. Ce que nous oublions souvent, c'est que l'ONU a aussi besoin de nous. Nous applaudissons ses triomphes, mais souvent, nous oublions que ses échecs sont également les nôtres. Sa responsabilité est notre responsabilité.

L'ONU nous a bien servis au cours de ce demi-siècle. Toutefois, nous ne pourrons jamais réaliser le nouvel ordre international consistant en davantage de paix, de justice sociale et de prospérité commune aussi longtemps que l'on permettra à l'Organisation de demeurer dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Nous ne pourrons atteindre cet objectif qu'après avoir transformé l'ONU en l'instrument de paix efficace qui avait été prévu il y a 50 ans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République d'Indonésie de sa déclaration.

S. E. M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Bailey Olter, Président des États fédérés de Micronésie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution de S. E. M. Bailey Olter, Président des États fédérés de Micronésie.

S. E. M. Bailey Olter, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté à la tribune.

Le Président Olter (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège d'adresser à cette réunion historique les salutations et les meilleurs voeux de tout le peuple des États fédérés de Micronésie. La présence dans cette salle d'un si grand nombre de nations représentées au plus haut niveau est le plus beau témoignage de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et nous offre une fondation politique solide sur laquelle déterminer le rôle de notre Organisation pour les 50 prochaines années.

Comme d'autres orateurs l'ont signalé, l'occasion est bonne non seulement pour participer à une célébration, mais également pour faire un bilan et procéder à une réflexion. En tant que peuple qui a placé une confiance particulière dans l'Organisation des Nations Unies tout au long de son existence, les Micronésiens d'aujourd'hui ont toujours pensé qu'ils faisaient partie de cette Organisation, même si nous

n'en sommes devenus un Membre que depuis quelques années.

Nous demeurerons reconnaissants aux membres et au personnel du Conseil de tutelle, et aux États-Unis, en tant qu'Autorité administrante, pour les rôles qu'ils ont joués pour nous aider à progresser vers l'autodétermination et finalement accéder à l'indépendance. Il est opportun que le Conseil de tutelle ait complété son travail juste avant cet anniversaire. Ainsi, la réussite par le Conseil de tutelle de la lourde tâche qui lui avait été confiée par la Charte est l'une des grandes réalisations que nous commémorons à juste titre aujourd'hui. Il convient également de se féliciter du fait que, au cours des 50 dernières années, il y a eu une forte diminution de la pratique du colonialisme de la part des grandes puissances mondiales. Mais, contrairement à son expérience avec le système de tutelle, la Charte a été moins efficace pour amener certaines nations à mettre de côté leurs propres intérêts personnels et à placer leurs possessions coloniales à la place qui leur revient dans les livres d'histoire. Cette réalité regrettable continue d'affecter la vie de milliers de personnes dans toute la région des Îles du Pacifique.

Étant donné que notre région est éloignée des territoires métropolitains des puissances coloniales, elle conserve une certaine utilité à leurs yeux pour y jeter leurs matières dangereuses et effectuer des essais et d'autres travaux trop risqués pour être réalisés en métropole. Ainsi, suite à l'affirmation des droits souverains de gouvernements siégeant à l'autre bout du monde, nous, de même que les habitants coloniaux, sommes obligés de subir les conséquences de ces actes, conséquences que les générations à venir sentiront aussi. Cela tempère notre célébration d'aujourd'hui.

Comme nous le savons, la Charte engage tous les Membres à prendre des mesures individuelles et collectives pour promouvoir le respect universel et l'observation des droits de l'homme. Cela est étroitement lié aux obligations générales relatives aux territoires non autonomes. Il est toutefois regrettable de constater que ces objectifs de la Charte restent encore largement à réaliser, en dépit des efforts sérieux et persistants déployés par les Membres de l'ONU depuis de nombreuses années. De fait, de braves gens ont donné leur vie au service de l'ONU aux fins de la réalisation de ces objectifs, et nous les honorons ici. Leur sacrifice n'aura pas été vain.

Nous espérons que, au cours des 50 prochaines années, de grands pas seront faits sur la voie d'une harmonie accrue entre les inévitables considérations d'intérêt national et les

droits et attentes légitimes de ceux qui ont peu de pouvoir d'action dans le monde. Je comprends parfaitement que, même aujourd'hui, une telle affirmation semble idéaliste et que c'est le problème auquel nous sommes en butte. Néanmoins, c'est seulement dans un tel contexte qu'un véritable souffle de vie peut être donné à des dispositions de la Charte qui n'ont pas été adéquatement respectées au cours des 50 premières années.

Les réalisations à l'actif de l'ONU en tant qu'instance pour la promotion de la paix et de la sécurité mondiales ne peuvent être minimisées, et je salue ces réalisations tout en reconnaissant le travail qui reste à faire. Mais l'Organisation a une mission encore plus importante à remplir. Étant donné l'accroissement de la population qui fait que les ressources limitées de notre planète sont de plus en plus sollicitées, même les plus richement dotés d'entre nous doivent finir par comprendre la grande vision futuriste de la Charte. Celle-ci appelle les peuples et les gouvernements, petits et grands, riches et pauvres, à intégrer dans leur politique et leur action le respect véritable du droit de tous, y compris des moins privilégiés d'entre nous, de vivre dans des conditions décentes et sur un pied d'égalité.

Ce défi doit être relevé non seulement par le monde développé, mais également par les pays en développement. Il ne s'agit pas d'un appel simpliste pour une aide Nord-Sud accrue. Il s'agit plutôt de faire prendre universellement conscience de la plus importante réalité de notre vie présente. Cette réalité est que tous nos intérêts deviennent plus étroitement liés à mesure que les générations se succèdent. Nous avons tous des responsabilités à assumer si nous voulons effacer les conséquences de notre comportement égoïste du passé. Les destructions causées par la guerre, l'exploitation inappropriée de nos ressources naturelles, la pollution de notre écosystème, la diminution de notre diversité biologique et les ravages que nous causerons au climat même de notre planète contribueront ensemble à engloutir la population de la terre si nous ne trouvons pas de terrain d'entente.

Ce terrain d'entente existe. Il existe ici. Il n'exige pas que nous abandonnions notre appartenance nationale ou notre culture. C'est la Charte des Nations Unies : un document offrant une vision qui a permis d'accomplir beaucoup depuis 50 ans et un cadre pour notre propre survie. Dieu veuille que nous ayons le courage de faire fond sur elle!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président des États fédérés de Micronésie de sa déclaration.

S. E. M. Bailey Olter, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre.

S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté à la tribune.

Le Président Clerides (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'ONU, j'estime avoir l'obligation solennelle de rendre hommage, au nom du peuple et du Gouvernement de Chypre, aux fondateurs de l'Organisation, dont la vision et la détermination ont permis sa création, et d'encourager et féliciter tous ceux d'entre nous qui participent aux travaux de l'Organisation.

L'Organisation mondiale, née des cendres de la seconde guerre mondiale a, malgré les vicissitudes de la guerre froide et la situation mondiale actuelle en proie aux troubles, obtenu des résultats admirables. Les questions vitales de la décolonisation, du maintien de la paix, des droits de l'homme, de la démocratisation, de l'élaboration et de la codification du droit international ont été examinées et leur examen a donné lieu à des résultats considérables. Par ailleurs, les efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité internationales, qui relèvent de la responsabilité principale de l'ONU, ont abouti à des résultats variés. Les dividendes de la paix tant attendus de la fin de la guerre froide nous ont malheureusement échappé, et les nombreux conflits ethniques entraînent quotidiennement, par conséquent, de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants.

En même temps, certains problèmes de longue date, dont celui de l'invasion et de l'occupation par la Turquie d'une partie du territoire de mon pays, demeurent non réglés depuis des années.

De telles situations amènent à s'interroger quant à la validité de la Charte des Nations Unies et à l'efficacité de l'Organisation.

La Charte des Nations Unies, une grande réalisation humaine incarnant la sagesse de ses auteurs et leur volonté de préserver les générations futures du fléau de la guerre, constitue le fondement juridique et moral des relations

internationales et est aujourd'hui plus que jamais valide et pertinente.

L'essentiel est vraiment de réduire l'écart entre le principe et la pratique, écart dû au fait que les dispositions de la Charte n'ont pas été appliquées de façon objective et universelle et qui est à la base de l'insécurité, de la frustration et de l'amertume. Il est également fondamental de défendre l'autorité de l'Organisation contre ceux qui défient l'opinion internationale exprimée dans les résolutions des Nations Unies.

Nous assistons actuellement à une augmentation croissante et spectaculaire de l'engagement direct des Nations Unies dans la tâche complexe que représente le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un monde interdépendant en mutation constante. En raison de ces difficultés et de celles qui nous attendent, nous devons nous occuper en priorité des questions fondamentales de la revitalisation, financière et autre, et de la réforme et du renforcement de notre Organisation de façon à en faire un instrument plus puissant au service de l'humanité, au nom de laquelle elle a été créée.

Le génie humain qui a été mobilisé pour la cause de la paix immédiatement après la seconde guerre mondiale est à nouveau sollicité pour relever de nouveaux défis dans la défense de la paix, du développement et de la coopération entre les nations.

Aucun hommage à notre Organisation n'est peut-être plus approprié que de renouveler notre engagement à l'égard des principes et des idéaux éternels de la Charte des Nations Unies et de nous associer, aujourd'hui et dans les années à venir, aux efforts déterminés visant à revigorer nos institutions et ranimer notre volonté de promouvoir les aspirations universelles de paix, de justice et de coopération entre les pays et les peuples du monde.

Le République de Chypre se déclare à nouveau fermement décidée à tout faire pour que les activités des Nations Unies soient intensifiées, pour que ses principes et valeurs soient universellement appliqués et pour que ses résolutions soient pleinement respectées. Nous affirmons notre détermination à défendre ces principes et idéaux des Nations Unies, Organisation dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantième anniversaire avec tant de fierté et de solennité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République de Chypre de sa déclaration.

S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de Chypre, est escorté de la tribune.

**Allocution de S. E. M. Armando Calderón Sol,
Président de la République d'El Salvador**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va ensuite entendre une allocution de S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador.

S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté à la tribune.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a 50 ans, les destructions et les souffrances causées par deux guerres mondiales nous amenèrent à réfléchir profondément et à nous unir pour créer les Nations Unies, une Organisation orientée vers le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la défense de la justice, de la dignité, du bien-être de l'homme, de la compréhension et de la coopération entre les nations.

L'ordre international établi après la guerre a été caractérisé par l'antagonisme et la confrontation idéologique. Néanmoins, les Nations Unies ont obtenu des succès très importants, parmi lesquels il faut souligner le fait d'avoir contribué de façon significative à éviter une nouvelle guerre mondiale aux conséquences imprévisibles, à éliminer le colonialisme et la discrimination raciale, à encourager la codification du droit international, à renforcer le système international de protection des droits de l'homme et à promouvoir la coopération internationale afin d'améliorer les conditions politiques, économiques et sociales de nos peuples.

Après tant d'années de tension et d'insécurité subies durant l'époque bipolaire, le monde a connu des changements profonds qui l'ont radicalement transformé. La guerre froide a pris fin, la carte géopolitique s'est modifiée et un processus de démocratisation mondiale a pris forme, remplaçant la confrontation par la coopération et mettant en marche un processus de mondialisation sur les plans politique, économique, social et environnemental. Face à la réalité internationale actuelle, nous sommes convaincus que les principes et objectifs de l'ONU sont exceptionnellement pertinents du fait qu'elle est l'unique système universel dans lequel les États peuvent avoir confiance qu'elle examinera et mettra en oeuvre des mesures permettant d'atteindre des objectifs communs à l'humanité, étant entendu que l'Organisation a un caractère intergouvernemental et que les

États Membres ont la responsabilité de lui accorder les moyens et les ressources pour atteindre ses objectifs.

À cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit approfondir son processus complet de modernisation qui lui permettra de rationaliser l'utilisation de ses ressources et, en même temps, d'améliorer l'efficacité et la transparence dans l'exécution de ses fonctions.

L'ordre du jour mondial qui nous est présenté exige des réactions rapides et efficaces contre la production, le trafic et la consommation de drogues, le terrorisme, le blanchiment de l'argent, le crime organisé, la corruption et tous ces fléaux qui frappent actuellement l'humanité.

Au cours des conférences couronnées de succès organisées par les Nations Unies sur les droits de l'homme, l'environnement, la population, le développement social, et les femmes, nous avons réussi à obtenir des engagements mondiaux très importants dont nous devons assurer un suivi approprié.

L'élimination de la pauvreté continue d'être le principal défi auquel sont confrontés les Membres de l'Organisation et nous ne devons avoir de répit tant que nous n'aurons pas rompu avec la fatalité qui veut que celui qui naît pauvre est condamné à mourir pauvre.

Afin que l'Organisation, dûment modernisée, soit dans les meilleures conditions pour relever efficacement les défis auxquels elle est confrontée, il est indispensable de pouvoir compter sur la volonté politique de tous les États Membres d'honorer leurs obligations financières.

En ce qui concerne le processus de réforme de l'Organisation, nous souhaitons encourager les possibilités de participation et augmenter la représentativité. Du fait de la nécessité de survivre, les petits États sont généralement plus créatifs. Cette créativité pourrait être mieux utilisée si le droit à une participation plus juste à tous les organes principaux des Nations Unies était respecté. Par ailleurs, la représentativité du Conseil de sécurité devrait être augmentée pour refléter la nouvelle structure de la communauté internationale.

En commémorant le cinquantenaire de notre Organisation, nous réaffirmons notre confiance dans les Nations Unies, notamment parce que, grâce à sa coopération, le peuple salvadorien est parvenu à la paix et a mis fin à un conflit fratricide qui a duré plus de 10 ans. La contribution des Nations Unies au processus de réconciliation en El

Salvador est un succès qui renforce notre engagement envers les principes qui l'inspirent.

Nous espérons que la Déclaration adoptée à cette Réunion commémorative extraordinaire deviendra un engagement incontournable de tous les États Membres de l'Organisation à réaliser ses buts et principes et à parvenir à une paix permanente, afin de bâtir un monde meilleur pour les générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République d'El Salvador de sa déclaration.

S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va ensuite entendre une allocution de S. E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert.

S. E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

M. Monteiro (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous dire combien je me réjouis de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session et à exprimer ma ferme conviction que, grâce à vos qualités personnelles bien connues et à votre grande expérience, vous saurez diriger les travaux de notre Organisation de manière efficace et concluante.

En outre, je souhaite exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, fils éminent d'un pays frère, la Côte d'Ivoire, S. E. M. Amara Essy, dont le talent à la direction de la quarante-neuvième session a représenté un atout précieux pour les travaux des Nations Unies.

Au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je réitère mon hommage le plus chaleureux pour la façon dévouée dont il s'est acquitté de ses devoirs; il mérite à cet égard la gratitude et le respect de la communauté internationale.

Cette Réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation

des Nations Unies est d'une importance et d'une portée indéniables. Il ne s'agit pas d'une simple célébration. Les représentants de nos pays ont devant eux une tâche essentielle : évaluer le chemin parcouru depuis un demi-siècle et, plus important encore, se pencher sur l'avenir de notre Organisation. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère qui comporte de nouveaux défis et des exigences différentes.

Nous devons prendre de nouveaux engagements pour l'avenir et, par conséquent, pour l'avenir de notre Organisation. Nous devrions donc réaffirmer notre volonté sans équivoque de continuer à rechercher la réalisation des buts et principes des Nations Unies. Aujourd'hui, après 50 ans, il est légitime de conclure que les Nations Unies ont su accomplir leur mission. Par conséquent, personne ne saurait définir notre monde actuel sans les Nations Unies; on doit tenir compte non seulement de son rôle de promotion et d'aide aux transformations qui s'imposaient, mais également de ses actions spécifiques dans les domaines les plus divers des réalisations humaines, tant individuelles que collectives.

S'agissant de la paix, les Nations Unies doivent améliorer leur capacité effective de conceptualiser et d'agir. Compte tenu de la nouvelle situation issue de la disparition de l'ancien affrontement Est-Ouest, cela ne doit plus être retardé. La réalité actuelle exige de l'Organisation des Nations Unies qu'elle fasse fermement preuve de leadership en vue de préserver la paix et la sécurité, de telle façon que, dans un contexte de respect généralisé des valeurs et des règles du droit international, tous les États Membres, petits et grands, puissent concentrer leurs capacités et leur énergie sur la promotion du bien-être auquel tous les peuples ont droit.

Par conséquent, il est essentiel de souligner que le développement représente une question vitale pour l'humanité, et je suis fermement convaincu qu'aucun effort ne pourra aboutir sans un cadre dans lequel la paix représente une valeur suprême. La paix et le développement sont des éléments d'une même lutte — une lutte commune exigeant, par conséquent, l'engagement de la communauté internationale tout entière, dans l'hypothèse où ce qui est en jeu c'est l'avenir de l'humanité.

De la lutte contre la désertification et la sécheresse à la protection de l'environnement de la planète, de l'élimination de la pauvreté à la prévention et à la gestion des conflits à l'intérieur des États ou entre les États, du traitement des problèmes démographiques à la solution des problèmes connexes des réfugiés et des personnes déplacées, de la condition difficile des femmes aux stratégies de développement social, de la prévention de la

criminalité internationale au respect et à la promotion des droits de l'homme : ce ne sont là que quelques exemples des champs d'action exigeant la contribution de tous ceux qui croient véritablement en un monde meilleur et qui veulent un monde meilleur.

Il s'agit là d'un fardeau que l'on ne doit pas transmettre aux générations futures. Nous devons nous consacrer à rendre plus efficaces les stratégies à long terme. Dans le contexte actuel de mondialisation économique, il est essentiel de surmonter le déficit de coopération et de coordination — condition des plus nécessaires à la garantie de la viabilité et de la cohésion de la vie internationale. Il s'agit là d'une priorité parmi les objectifs et buts des Nations Unies.

En outre, notre Organisation doit, avant tout, refléter le monde d'aujourd'hui avec sa propre dynamique et son propre équilibre intrinsèque. C'est de cette manière que le processus actuel des réformes doit être abordé. On doit continuer à se pencher sur les questions financières de façon que les problèmes dans ce domaine ne réduisent pas notre pouvoir d'action, en particulier dans le domaine du développement.

Une clairvoyance et un courage accrus devraient guider nos efforts en vue de promouvoir les réformes menant à l'égalité des droits entre les États, à la transparence et à la démocratisation au sein des Nations Unies et, surtout, au sein du Conseil de sécurité.

Nous devons éliminer le fossé entre les dispositions de la Charte des Nations Unies et la réalité palpable que nous connaissons au niveau international. Nous ne devons pas fermer les yeux ou nous satisfaire de demi-solutions; nous devons plutôt faire preuve de créativité et de courage. Saisissons ce moment historique et changeant.

Notre Organisation ne peut être et ne peut faire que ce que ses États Membres souhaitent qu'elle soit ou qu'elle fasse. C'est par conséquent, à l'aube du troisième millénaire, la seule voie pour que l'ONU continue d'exister en tant qu'instrument indispensable de la communauté internationale, l'instrument que nous célébrons aujourd'hui et que nous léguons aux générations futures.

Le Président remercie le Président de la République du Cap-Vert de sa déclaration. S. E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

**Allocution de S. E. l'Honorable Bill Hayden, A. C.,
Gouverneur général de l'Australie**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. l'Honorable Bill Hayden, Gouverneur général de l'Australie.

S. E. l'Honorable Bill Hayden, A. C., Gouverneur général de l'Australie, est escorté à la tribune.

M. Bill Hayden (*interprétation de l'anglais*) : Alors que je parle ici aujourd'hui devant les représentants de pratiquement toutes les nations du monde, je suis parfaitement conscient que le monde est bien différent de celui qui, il y a 50 ans, a donné naissance aux Nations Unies. Au moment où les délégués se préparaient à signer la Charte des Nations Unies en juin 1945, à San Francisco, la plus grande partie de l'Europe et une grande partie de l'Asie étaient en ruines. Plus de 48 millions de personnes étaient mortes, et les survivants du plus grand conflit de l'histoire humaine se demandaient ce qui pouvait être fait pour qu'une telle catastrophe ne se reproduise plus jamais.

Leur réponse fut de créer une organisation qui consacre les valeurs universelles que sont la tolérance, le progrès social et le respect de la dignité humaine dans le cadre d'un mécanisme international, qui assure à tous les peuples et à toutes les nations, qu'ils soient grands ou petits, d'être préservés du fléau de la guerre et d'obtenir les conditions nécessaires à leur progrès économique et social.

Les fondateurs des Nations Unies n'ont pas pu prévenir complètement la guerre, ni à leur époque ni, malheureusement, à la nôtre. Mais les 50 dernières années n'ont pas vu de nouveaux conflits mondiaux et les Nations Unies peuvent se vanter d'être en grande partie responsables de cela. L'époque a aussi connu des progrès sans précédent dans des domaines extrêmement divers, dont certains ont été immédiatement reconnus comme étant le fruit du travail des Nations Unies, mais dont beaucoup ont rarement été portés au crédit de l'Organisation.

L'ONU a joué un rôle déterminant dans la poursuite de la maîtrise des armements, en mettant sur pied l'infrastructure du système mondial de garanties nucléaires et en identifiant et en définissant les droits de l'homme internationaux. Elle a beaucoup fait pour promouvoir le développement économique et social, pour améliorer le statut des femmes, pour apporter des secours humanitaires en cas de catastrophes, et pour régler, en s'y attaquant de front avec un succès remarquable, les problèmes mondiaux de santé. De plus, l'une des plus importantes réalisations de

l'ONU a été de jouer un rôle central dans la décolonisation et de permettre à des centaines de millions de personnes d'exercer leur droit à l'autodétermination.

Je rappelle avec fierté la contribution apportée par l'Australie à la fondation de l'ONU, grâce au rôle central joué par le Ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Herbert Vere Evatt. Aux yeux de l'Australie l'objectif principal de l'ONU en 1945 devait être de créer un système de nature à favoriser le règlement pacifique des conflits entre les nations, conformément aux principes du droit international, mais M. Evatt a fait valoir avec succès que l'activité politique de l'ONU ne serait pas en soi suffisante pour empêcher des conflits futurs et qu'il fallait s'attaquer aux causes les plus fondamentales des problèmes mondiaux si on voulait assurer la paix et la stabilité internationales.

Le Gouvernement australien croit que, bien que la nature des menaces à la sécurité et à la stabilité mondiales a changé de façon spectaculaire depuis l'entrée en vigueur de la Charte voilà 50 ans, la Charte est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était en 1945 et qu'il est inutile de chercher plus loin une réaffirmation de ses buts et objectifs pour guider les Nations Unies dans le prochain millénaire.

Le défi que les Nations Unies doivent relever aujourd'hui et qu'elles devront relever au cours du siècle prochain porte sur la nécessité de rétablir les fonctions de l'Organisation pour faire en sorte qu'elles soient conformes à celles que les fondateurs avaient prévues, et éviter la division stérile et rigide des questions de paix et de sécurité, des questions de développement et des questions de droits de l'homme et de justice. Comme M. Evatt et les autres fondateurs des Nations Unies l'ont reconnu, la paix internationale et — ce qui correspond peut-être mieux à notre époque — la paix à l'intérieur des États, doivent être basées sur le lien indissoluble du concept de paix et de sécurité et de celui de développement. Si les besoins humains de dignité et de liberté ne sont pas satisfaits, il n'y a aucun gain matériel qui puisse conduire à une paix durable. La paix en l'absence de liberté, de dignité et des droits de l'homme fondamentaux est misérable, stérile, et dans le meilleur des cas, temporaire.

Le changement et l'adaptation de l'ONU posent de nouveaux défis qui requièrent tous des solutions novatrices. L'ONU ne peut faire que ce que les États Membres veulent bien lui laisser faire, et une ONU réintégrée, revitalisée, a besoin et de favoriser une nouvelle pensée chez ses États Membres et de refléter celle-ci. Tout progrès doit tenir compte de ce processus bilatéral.

De plus, n'oublions pas que pour qu'elle agisse comme nous l'entendons, l'Organisation doit disposer des ressources appropriées et que, pour ce faire, elle doit finalement compter sur nos paiements. À court terme, cela signifie que les États Membres doivent s'acquitter de leurs contributions, en totalité et ponctuellement. Il y a hélas des États Membres qui sont en retard dans leur versement non pas parce qu'ils sont incapables de s'en acquitter, mais parce qu'ils refusent délibérément de le faire. Qui plus est, le Gouvernement australien estime que si nous voulons régler à long terme le problème que pose le financement de l'ONU, il faut examiner sérieusement les options qui existent et qui permettent de compléter les contributions des États Membres par des sources extérieures de financement. Pour surmonter la présente crise financière de l'ONU, qui vraisemblablement se perpétuera, une pensée lucide et novatrice est nécessaire pour examiner l'ensemble de la question du financement.

Le cinquantième anniversaire devrait être l'occasion de déterminer ce qu'il nous est possible de faire pour l'ONU, et non pas ce qu'il nous est impossible de faire pour elle. Il faut agir de façon coopérative, décisive et rapide pour dresser un plan de nature à assurer aux générations un monde libéré de la menace de guerres et de la malédiction de la pauvreté et de l'iniquité, bref un monde qui serait le symbole vivant de la dignité et de la valeur fondamentales et inaliénables du genre humain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Gouverneur général de l'Australie de sa déclaration.

S. E. l'Honorable Bill Hayden, A. C., Gouverneur général de l'Australie, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine.

S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine, est escorté à la tribune.

Le Président Patassé : Je ne puis contenir mon émotion en cette circonstance exceptionnelle où les nations du monde se trouvent aujourd'hui rassemblées pour témoigner, à part égale de temps de parole, du long chemin parcouru depuis la signature de la Charte à San Francisco.

Aujourd'hui, dans cette phase du jubilé de notre Organisation, caractérisée par la densité de son histoire et surtout de ses expériences, il est plus que jamais opportun pour la communauté internationale de tirer les enseignements qui s'imposent, afin de fonder de nouvelles espérances, mais aussi et surtout de réaliser de grands desseins dans l'intérêt de nos peuples.

Vu les réalisations récentes, nous rendons ici hommage à la persévérance de nos aînés, qui a conduit au démantèlement de l'apartheid et surtout à une lueur d'espoir pour un règlement définitif du conflit israélo-palestinien. Nous espérons qu'il en sera de même pour les différents conflits, latents ou avoués, qui interpellent l'Organisation des Nations Unies en révélant à la communauté internationale la barbarie et les atrocités dont, malheureusement, nous continuons d'être témoins à la veille du XXIe siècle.

C'est pourquoi il nous semble légitime de penser que la fin de la guerre froide doit annoncer la fin d'une épopée et l'avènement d'un monde nouveau, caractérisé par la tolérance, l'humanisme, la solidarité, pour plus de justice entre les peuples et les nations.

Aussi faudrait-il souligner qu'il est apparu injuste à certaines nations qu'une Organisation qui se veut universelle et démocratique exclue d'autres nations de ses instances de décision. C'est pourquoi il devient urgent d'élargir le Conseil de sécurité et de décentraliser le système des Nations Unies, afin de mieux répondre aux sensibilités des peuples qui le composent.

Nous saluons les efforts de l'Organisation des Nations Unies à soutenir toute transition vers la légalité constitutionnelle et surtout son indéfectible opposition à toute velléité de retour à la dictature, fut-elle civile, militaire, semi-constitutionnelle ou théocratique.

Nous attirons l'attention de la communauté internationale sur les efforts tout particuliers que nous souhaiterions voir porter sur l'Afrique. En effet, s'il n'y a pas de développement durable sans démocratie, il n'y a pas non plus de démocratie sans développement économique et social. Aussi, l'Afrique s'est-elle résolument engagée dans la voie de la démocratie. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit se mobiliser en faveur d'un nouvel ordre économique international susceptible d'honorer la dignité humaine et soutenir l'Afrique dans ses efforts face à ses contraintes, à savoir la sous-représentation de l'Afrique dans les institutions, son faible taux de participation au commerce international, ses faibles capacités d'investissement du fait du poids de la dette extérieure et

intérieure et, surtout, le coût de la mise en place de nouvelles institutions dans les États qui viennent de réussir leur transition démocratique.

C'est pourquoi, fidèle à la déclaration que j'avais présentée ici en 1994, je réitère mon vœu de voir s'instaurer un véritable Plan Marshall pour le développement de l'Afrique afin de soutenir l'irréversible conviction démocratique de nos peuples.

En renouvelant à Monsieur le sixième Secrétaire général de l'ONU notre ferme soutien à son action et notre sincère foi en l'ONU, garante de la paix universelle, de la sécurité et du bien-être du monde, nous souhaitons plus de fermeté contre l'injustice et plus de rigueur démocratique pour sauver la vocation universelle de notre Organisation, notamment en mettant un terme aux distorsions entre les deux Chine et les deux Corée.

Longue vie à notre Organisation commune pour un XXIe siècle plus serein et propice au progrès de l'humanité entière!

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République centrafricaine de sa déclaration.

S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République centrafricaine, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Mukar Cholponbayev, Président de la Chambre législative de la République kirghize

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Mukar Cholponbayev, Président de la Chambre législative de la République kirghize.

S. E. M. Mukar Cholponbayev, Président de la Chambre législative de la République kirghize, est escorté à la tribune.

M. Cholponbayev (*interprétation du russe*) : C'est un grand honneur pour moi que de représenter mon pays à cette rencontre historique de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Tirant les leçons des tragiques erreurs du passé, l'Organisation a vu le jour pour que nous puissions unir nos forces afin que l'humanité puisse avoir l'avenir qu'elle mérite.

En tant que représentants d'un peuple ancien mais d'une nation jeune, et méditant sur notre propre histoire et sur le demi-siècle d'efforts déployés en vue de créer un nouveau code de coopération internationale, nous exprimons aujourd'hui notre profonde gratitude aux pères fondateurs des Nations Unies. Grâce à leurs efforts, la communauté mondiale a réussi à interrompre le cycle tragique des guerres mondiales. Aujourd'hui, nos débats couvrent non pas le problème de la guerre globale, mais plutôt celui du développement global.

Bien que diverses parties adressent des critiques à l'ONU, nous sommes unis dans notre engagement à l'égard de ses buts et principes. Cela montre que l'ONU est toujours vivante et qu'elle est indispensable à tous. Unissons nos efforts pour la rendre plus efficace et en mesure de mieux répondre aux défis contemporains qui se posent à l'humanité.

Mon pays apprécie vivement les efforts faits par les Nations Unies pour soutenir les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance. Nous considérons que notre avenir est lié au grand courant global du développement mondial. Nous avons choisi la voie de la démocratie et des réformes économiques de grande ampleur. À l'heure actuelle, la préparation d'élections présidentielles, conformément aux principes démocratiques, se poursuit dans mon pays. Cette mesure illustre notre foi dans les idéaux de liberté et de démocratie.

Nous sommes reconnaissants à l'Assemblée générale pour son soutien à la commémoration, cette année, du millénaire de notre épopée nationale *Manas*, qui reflète la vision humaniste de notre peuple, en harmonie avec les idéaux des Nations Unies. En remerciement pour ce soutien, le peuple et le gouvernement de mon pays présentent à l'Organisation des Nations Unies une sculpture de notre héros national, *Manas*. Ce présent sera remis au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, en tant que symbole de nos espoirs de solidarité et de fraternité entre les peuples du monde.

Le monde a radicalement changé au cours des 50 dernières années, et nous sommes convaincus qu'il suivra la voie de la solidarité, de la confiance mutuelle, de la tolérance et de la coopération. À cet égard, notre Organisation doit être restructurée pour pouvoir répondre aux défis de la nouvelle ère de l'après-guerre froide. Nous appuyons les propositions faites ici concernant la composition du Conseil de sécurité, le principal objectif étant d'améliorer l'efficacité de cet important organe. Tout en rendant hommage au rôle des pays puissants aux plans économique et

nucléaire dans le règlement des problèmes de sécurité et de développement socio-économique, nous sommes contre l'idée de transformer le Conseil en un club de riches et de puissants. L'autorité morale, outre d'autres considérations, devrait être un impératif dans les travaux du Conseil.

Nous sympathisons avec les sentiments ressentis par les petits pays dans le monde. Là, la clef du problème réside dans la réaffirmation du principe de l'interdépendance dans le monde. Les grands pays ne peuvent connaître une prospérité matérielle et spirituelle s'ils ne reconnaissent pas qu'ils font partie du même monde que les pays plus petits. Cet alliage logique de réalisme et d'idéalisme est le fondement de la compréhension mutuelle et de la concorde à l'avenir.

Les Nations Unies d'aujourd'hui sont loin d'être idéales. La principale raison qui a fait qu'une guerre mondiale a été évitée est la peur d'une catastrophe nucléaire. Mais il nous faut prendre conscience de la menace de catastrophe pour l'humanité, que représentent les préjugés tenaces dans nos relations mutuelles, l'hostilité et l'égoïsme national. Aujourd'hui, en fin de compte, la paix et la prospérité sont indivisibles. On ne peut espérer une paix universelle durable tant que persisteront les facteurs de haine, d'intolérance et de conflit. À l'origine de nombreuses catastrophes se trouvent des détonateurs tels que la pauvreté, la fierté nationale blessée et les tensions sociales et psychologiques.

À cet égard, nous aimerions que les Nations Unies soient perçues comme un mécanisme international destiné à prévenir les catastrophes plutôt qu'à combattre leurs conséquences. Lorsque la question du bien-être mondial est soulevée, on ne saurait passer sous silence l'aspect global de la coopération régionale : les problèmes touchant à l'environnement, à la sécurité et au trafic de stupéfiants requièrent l'action commune de toutes les parties intéressées. Notre pays est prêt à participer à cette action avec l'Organisation et ses États Membres.

La force des Nations Unies se trouve en nous, ses États Membres. L'efficacité et l'autorité de notre Organisation dépendent de notre volonté, de notre confiance, de notre appui politique et financier, et d'une bonne utilisation des ressources humaines. Mon pays, en tant que nouveau Membre des Nations Unies, est prêt à mettre au service de l'Organisation, pour les 50 années qui s'ouvrent devant elle, sa nature pacifique, sa bonne volonté, son énergie et son enthousiasme, ses connaissances et son expérience. Nous avons foi dans les Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la Chambre législative de la République kirghize.

S. E. M. Mukar Cholponbayev, Président de la Chambre législative de la République kirghize, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Dahuku Péré, Président de l'Assemblée nationale de la République togolaise

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Dahuku Péré, Président de l'Assemblée nationale de la République togolaise.

S. E. M. Dahuku Péré, Président de l'Assemblée nationale de la République togolaise, est escorté à la tribune.

M. Péré : En ces moments solennels où notre communauté rend hommage à la mémoire des grandes figures qui ont créé l'Organisation des Nations Unies, dont nous célébrons le cinquantenaire, je voudrais, au nom du chef de l'État togolais, S. E. Gnassingbe Eyadema, saluer la présence de toute les sommités ici rassemblées et exprimer la joie et la légitime fierté que je ressens à prendre la parole à cette tribune au nom du Togo. L'importance de cet événement, le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, mérite bien que lui soit consacrée cette Réunion commémorative extraordinaire.

Dans mon pays, elle revêt un caractère tout particulier, et ce pour deux raisons : d'abord, ancien pupille des Nations Unies, le Togo doit, dans une certaine mesure, son accession à la souveraineté internationale à l'ONU. À ce titre, il s'impose de célébrer cet anniversaire de façon significative. C'est ce qui, ensuite, justifie que je prenne part à cette cérémonie au nom du chef de l'État.

Le peuple togolais et son Président voudraient, ici, exprimer leur profonde gratitude à la communauté internationale pour le soutien inestimable qu'elle a apporté au Togo dans son combat pour affirmer son identité et sa personnalité en vue d'assumer, par l'indépendance, son destin. En cette occasion solennelle, mon pays renouvelle sa ferme adhésion aux buts et principes des Nations Unies.

La solennité de cette session offre la possibilité de réfléchir aux grands problèmes auxquels le monde est confronté. Survenant à la fin de la guerre froide, ce cinquantième anniversaire donne aux États Membres

l'occasion de renforcer l'amitié et la solidarité entre leurs peuples de manière qu'une nouvelle approche des relations réellement fondée sur l'indépendance et l'égalité des États puisse émerger. Ainsi, ces relations devront désormais se développer dans le cadre d'un partenariat dynamique fondé essentiellement sur l'indépendance.

Un rapide coup d'oeil sur l'action menée ces 50 dernières années par notre Organisation révèle que si celle-ci a permis au monde d'échapper à une guerre de grande ampleur comparable aux deux dernières qui ont, de par leurs effets, traumatisé l'humanité, elle n'a pas comblé nos espérances tant dans le domaine du maintien de la paix que dans celui du développement économique et social. En effet, malgré les énormes moyens investis dans la sauvegarde et le rétablissement de la paix et de la sécurité régionales et internationales, cet objectif est loin d'être atteint. Le monde est le théâtre de nouveaux conflits armés dont la fin est imprévisible.

À la lumière des leçons tirées de l'expérience des opérations de maintien de la paix, il importe, de l'avis de mon pays, de renforcer la capacité de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends.

Dans le cadre des réformes envisagées, on pourrait songer à impliquer plus activement l'Assemblée générale, pleinement représentative de la communauté internationale, dans l'application des modes de règlement prescrits par le Chapitre VI de la Charte de l'ONU.

De même, les réflexions en cours et touchant à la restructuration du Conseil de sécurité doivent prendre en compte les revendications de nombreux États, visant notamment à une représentation équitable au sein de cet organe afin que sa composition reflète les réalités internationales contemporaines et que la gestion de la paix et de la sécurité universelles ne relèvent pas de la seule compétence des grandes puissances.

Au plan économique, il est à déplorer que les efforts jusqu'ici déployés n'aient pas permis de relever les défis qui jalonnent la voie du développement et d'améliorer le bien-être des populations du Sud. C'est un constat fondé que ni les progrès enregistrés dans les pays du Nord, ni la stabilité du monde ne pourront être consolidés si la communauté internationale ne s'engage pas plus résolument dans l'éradication de la pauvreté, de la misère et de l'analphabétisme.

Il s'impose maintenant de corriger les déséquilibres inadmissibles qui caractérisent les relations économiques

entre les pays développés et les pays en développement, en faisant prévaloir la justice et l'équité.

Dans le même ordre d'idées, il est urgent de procéder à une réforme du système financier et monétaire international en vue d'assainir l'environnement économique international, prenant ainsi en compte les aspirations profondes de la majorité des peuples du monde.

En fait, les buts que notre Organisation s'est assignés ne pourront être réalisés sans un support économique adéquat, sans une réelle solidarité entre les pays riches et les pays déshérités. Ces éléments sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Ce monde qui bouge et qui est en constante mutation est encore loin d'être à même de procurer à toute l'humanité le minimum vital nécessaire à sa survie. Notre Organisation a l'obligation de redoubler d'efforts pour atteindre ses objectifs de justice et d'équité.

Afin d'y parvenir, nous devons explorer et exploiter au mieux toutes les possibilités d'action dont disposent les institutions sous-régionales, régionales ou internationales pour, d'une part, assurer la paix, et, d'autre part, asseoir les relations économiques sur des bases solides de partenariat.

Après 50 ans, nous pouvons affirmer que, grâce à l'Organisation des Nations Unies, le cours de l'histoire de notre humanité a profondément changé. Ce changement apportera davantage de bonheur à notre humanité si les efforts qui incombent à l'Organisation des Nations Unies l'amènent à s'adapter au contexte international nouveau. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra progresser et réussir dans l'accomplissement de ses nobles missions.

Les peuples du monde entier, tout en louant l'ampleur de l'oeuvre déjà accomplie par les Nations Unies en faveur de la paix et de la solidarité entre les hommes, attendent qu'elles répondent à leurs aspirations profondes mieux que ces 50 dernières années.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée nationale de la République togolaise de sa déclaration.

S. E. M. Dahuku Péré, Président de l'Assemblée nationale de la République togolaise, est escorté de la tribune.

**Allocution de S. E. l'Honorable Owen Arthur, M. P.,
Premier Ministre et Ministre des finances et de l'éco-
nomie de la Barbade**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. l'Honorable Owen Arthur, Premier Ministre et Ministre des finances et de l'économie de la Barbade.

S. E. l'Honorable Owen Arthur, M. P., Premier Ministre et Ministre des finances et de l'économie de la Barbade, est escorté à la tribune.

M. Arthur (*interprétation de l'anglais*) : L'adoption de la Charte, par consensus, à la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, tenue à San Francisco en 1945, représente l'un des grands moments de l'histoire. Aujourd'hui, nous célébrons le cinquantième anniversaire des Nations Unies, qui incarnaient les espoirs et les aspirations d'un monde ravagé par la guerre. La vision de coopération mondiale consacrée dans la nouvelle Organisation mondiale s'est épanouie et s'est transformée en un réseau étendu d'institutions — le système des Nations Unies — dont l'action en faveur de l'humanité a marqué la vie quotidienne des peuples de tous les points du globe.

L'ONU a accumulé un superbe palmarès de succès. Elle est devenue notre plus grand espoir de promouvoir la paix et la sécurité mondiales, alors qu'elle façonne un organe de droit international propre à faciliter l'interdépendance mondiale, la coopération et les communications.

L'Organisation, en particulier grâce à ses institutions spécialisées, a coordonné des efforts internationaux pour lutter contre la maladie, la faim et les souffrances. Elle a encouragé la démocratie et la justice économique et sociale, et à cette fin, elle a fourni un mécanisme universel pour jeter les bases d'une politique économique et sociale internationale.

Et dans le processus de décolonisation, l'ONU a non seulement obtenu le démantèlement de l'apartheid, mais elle a également joué un rôle important en veillant à ce que plus de 60 pays — dont beaucoup, comme la Barbade, sont petits et vulnérables — accèdent à l'indépendance.

La Barbade salue la manière dont les Secrétaires généraux de l'Organisation et un dévoué personnel ont travaillé avec distinction à l'accomplissement de la noble mission de l'ONU.

Ces succès ne doivent pas estomper les difficultés réelles ou la complexité des tâches auxquelles l'Organisation a dû faire face ou doit continuer de faire face. Nous avons connu de nombreux revers tout au long du chemin. Dans les moments de frustration et de déception, nous nous sommes même demandé, souvent à voix haute, si l'ONU ne nous avait pas négligé, oubliant peut-être ainsi que l'ONU représente ni plus ni moins que la volonté collective de nos gouvernements, au service desquels elle travaille.

Pour ce qui est de l'avenir, l'ONU des 50 prochaines années doit s'embarquer, réformée et revitalisée, dans ce voyage inachevé pour relever les défis d'un monde qui connaît des changements tumultueux. La Barbade réaffirme son attachement aux idéaux de la Charte, qui nous guideront pendant ce voyage.

L'ONU réformée doit construire un nouveau système de sécurité conformément aux dispositions contenues dans l'Agenda pour la paix, afin de refléter la nature différente des conflits actuels, des conflits qui éclatent essentiellement à l'intérieur des nations plutôt qu'entre les nations. Elle doit accélérer et intensifier sa mission de développement. En particulier, elle doit répondre avec célérité aux pleurs et aux souffrances des pauvres, dont le sort difficile pèse lourdement sur la conscience de la communauté internationale. Elle doit mettre en oeuvre les programmes d'action de grande portée créés par le continuum des conférences des Nations Unies, de Rio à Beijing, — et, plus particulièrement, la Déclaration de Bridgetown sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Si elle le fait, nous pouvons envisager un avenir plus heureux, où les nations vivront en paix, où diverses cultures s'épanouiront harmonieusement, et où tous les peuples jouiront de la liberté et du bien-être matériel.

L'ONU demeure un endroit spécial pour les petits États insulaires en développement. Souvent frappés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et par les dislocations économiques de la mondialisation, ils se tournent vers l'ONU pour trouver protection et appui. Pour la Barbade, l'ONU, même si elle est moins que parfaite, reste toujours notre plus grand espoir de paix, de développement et de justice sociale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre et Ministre des finances et de l'économie de la Barbade de sa déclaration.

S. E. l'Honorable Owen Arthur, M. P., Premier Ministre et Ministre des finances et de l'économie de la Barbade, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. le Très Honorable Manuel Esquivel, Premier Ministre du Belize

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. le Très Honorable Manuel Esquivel, Premier Ministre du Belize.

S. E. le Très Honorable Manuel Esquivel, Premier Ministre du Belize, est escorté à la tribune.

M. Esquivel (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 50 ans, les dirigeants du monde entier se sont réunis à San Francisco pour déclarer leur détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les générations suivantes, y compris la nôtre, ont assisté à la réalisation de progrès continus pour ce qui est de traiter des questions énoncées dans le premier paragraphe du Préambule de notre Charte. Nous applaudissons les succès, même si nous devons nous engager à corriger les échecs.

Nous devons reconnaître que les préoccupations de 1945 ne sont pas nécessairement celles de la génération actuelle. Les 50 signataires originels de la Charte ne pouvaient pas prévoir que, 50 ans plus tard, cette Organisation mondiale comprendrait des États Membres dont les populations varieraient entre 1 milliard et 16 000 individus.

Il est facile de comprendre que la guerre et le règlement pacifique des différends aient été la priorité numéro un en 1945. Je propose qu'en 1995, la priorité numéro un ne soit pas cherchée dans le Préambule de la Charte, ni même dans l'Article 1, mais plutôt dans l'Article 2, qui déclare que :

«L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.»

En 1945, les Membres ont probablement considéré cette déclaration comme évidente. Aujourd'hui, alors que les grands et les puissants s'asseyent côte à côte avec les petits et les vulnérables, le principe de l'égalité souveraine est une pilule difficile à avaler pour certains et un objectif insaisissable pour d'autres.

Nous devons avouer que l'égalité représente pour cette Organisation beaucoup de travail à faire. Bien que les dispositions de la Charte fassent allusion à l'égalité des droits des nations grandes et petites, il est troublant de constater que pendant 50 ans, cette Organisation n'ait pas systématiquement construit des édifices pour consacrer l'égalité. Trop souvent, le mot est utilisé de façon rhétorique. Comme nous le savons tous, il existe une égalité

formelle, qui signifie non-discrimination ou accès libéralisé, et il existe à la base une égalité qui signifie bénéfices tangibles. Mais même prise dans son sens formel, l'égalité entre les États Membres a généralement été traitée comme une aspiration distante. Même nos résolutions soigneusement rédigées relatives aux droits de l'homme servent souvent à abriter des pratiques discriminatoires, même dans les domaines qui nous préoccupent le plus, tels que les droits civils et politiques.

Dans le domaine politique, malgré les succès de l'Organisation qui a réussi à détruire les remparts du colonialisme, je regrette que les charbons ardents de l'inégalité formelle brûlent avec autant d'éclat dans la composition du Conseil de sécurité, l'organe le plus vital pour la paix et la sécurité. Il est temps d'amender la Charte afin que la voix importante des petits États Membres et de toutes les régions géographiques puisse se faire entendre aux deux échelons des membres du Conseil de sécurité.

Dans le domaine social, l'Organisation vient juste de commencer à traiter systématiquement des questions telles que le plein emploi, l'intégration sociale et la pauvreté, dans le contexte national et international. Il est clair que nous devons reconnaître que l'égalité formelle doit jouer ici un rôle important.

Nous avons participé activement à la consécration de l'égalité formelle des nations dans le domaine commercial et économique. Cependant, lorsque nous y songeons, nous devons avouer que cette doctrine vise moins à profiter à toutes les nations et à tous les peuples, grands et petits, qu'à coïncider avec des doctrines économiques qui sont conçues pour servir les intérêts des plus grandes économies. C'est pour cette raison que je dois dire que je suis profondément préoccupé par les pressions exercées sur les petites nations afin qu'elles participent à la ruée vers la nouvelle orthodoxie économique du libre-échange. Pour que les petites économies surtout agricoles survivent dans un monde de libre-échange, un terrain de jeu de niveau égal n'est pas la seule condition préalable à une concurrence juste. La métaphore sportive la plus appropriée est celle des courses de chevaux, où le plus fort et le plus expérimenté porte une charge plus lourde pour permettre au plus faible et au moins expérimenté de courir sur un plan d'égalité.

Compte tenu de ce que je viens de dire, il est évident que l'objectif de l'égalité de fond, aussi bien des individus que des groupes, est encore très lointain. Il est même possible qu'il n'y ait pas encore de net consensus quant au fait que, 50 ans après la création de l'Organisation, tous les êtres humains, tous les États et tous les peuples ont vérita-

blement été créés égaux. En fait, dans certains milieux, une telle proposition pourrait même être considérée comme une hérésie. Après tout, maintenant que nous approchons du XXIe siècle, nous ne pouvons toujours pas accepter la proposition selon laquelle la pauvreté est un problème mondial exigeant des solutions à l'échelle de la planète. En fait, nombreux sont ceux qui ne sont pas prêts à accepter que les êtres humains et les nations ont le droit de progresser régulièrement sur des trajectoires économiques, sociales, politiques et culturelles qui leur garantiront une égalité véritable.

De nombreux secteurs de la société du premier monde sont toujours à un niveau d'évolution tel qu'ils ne peuvent pas accepter l'obligation minimum incombant à ces sociétés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. En réalité, cette année, le monde développé n'a consacré que 0,3 % de son produit national brut à l'aide au développement, soit le pourcentage le plus bas depuis 1973. Les juristes continuent de ne pas accepter qu'il puisse y avoir une obligation juridique contraignante de fournir une assistance au développement ou une coopération économique afin d'améliorer notre monde. Nombre des nations les plus riches du monde continuent de ne pas reconnaître qu'elles ont l'obligation morale d'aider les plus pauvres, ou même de reconnaître que leur propre richesse à long terme dépend en fin de compte de la croissance du pouvoir d'achat des 4,5 milliards d'êtres qui vivent dans les pays en développement. Or, la plupart des dogmes religieux et des systèmes de valeurs qui sont représentés dans cette salle aujourd'hui se fondent sur des principes qui reconnaissent ou exigent une conscience sociale responsable. Je partage les craintes qu'exprime le Secrétaire général dans l'Agenda pour le développement, à savoir que

«le développement, en tant qu'objectif commun, risque de ne plus être une priorité de la société internationale.» (A/48/935, par. 5)

L'égalité reste à réaliser, autant pour l'Organisation que pour l'ensemble de l'humanité. Il appartient maintenant à chacun d'entre nous, ici même, de renouveler l'engagement qui a été pris de préserver les générations futures du fléau de la guerre en nous employant sur-le-champ à réaliser cet objectif. À cet égard, souvenons-nous qu'à l'origine, l'idée des auteurs de la Charte des Nations Unies, clairement ou implicitement exprimée dans la Charte atlantique et d'autres documents du temps de guerre bien avant qu'elle le soit dans la Charte des Nations Unies, était que le besoin d'être libéré de la peur et le besoin d'être à l'abri du besoin sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement

liés. Décidons donc de donner vie au slogan de la récente Conférence sur les femmes : pour l'égalité, le développement et la paix, et de la généraliser.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Belize de sa déclaration.

S. E. le Très Honorable Manuel Esquivel, Premier Ministre du Belize, est escorté de la tribune.

Allocution de Son Altesse le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan, Vice-Premier Ministre et Envoyé spécial du Chef de l'État des Émirats arabes unis

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à Son Altesse le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan, Vice-Premier Ministre et Envoyé spécial du Chef de l'État des Émirats arabes unis.

Son Altesse le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan, Vice-Premier Ministre et Envoyé spécial du Chef de l'État des Émirats arabes unis, est escorté à la tribune.

Le cheikh Al-Nahayan (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un honneur que de transmettre à tous les salutations et les félicitations du Président des Émirats arabes unis, Son Altesse le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan ainsi que du Gouvernement et du peuple des Émirats arabes unis en cette importante occasion qui marque les 50 ans qui se sont écoulés depuis la fondation des Nations Unies. La création de l'Organisation des Nations Unies a été un tournant historique dans la vie des nations et des peuples car elle a contribué à affirmer le droit à l'autodétermination, à la réalisation du développement économique et social et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Dehaene (Premier Ministre de la Belgique), Vice-Président de l'Assemblée générale, assume la présidence.

Notre participation à ces cérémonies commémoratives montre à l'évidence que nous croyons fermement au rôle important et historique que les Nations Unies jouent dans l'instauration d'une nouvelle ère dans les relations internationales et dans le renforcement de la paix et de la sécurité, notamment dans la région arabe qui a été ravagée ces dernières décennies par nombre de guerres et de conflits qui ont épuisé son énergie et ses ressources matérielles et humaines. Les peuples et les pays de la région attendent des Nations Unies qu'elles jouent un plus grand rôle en s'atta-

quant aux divers aspects des problèmes créés par ces guerres et conflits et en leur trouvant des solutions radicales. Car ainsi, ils pourront réaliser leurs espoirs et leurs aspirations de paix, de justice, de développement et de stabilité.

L'occupation par l'Iran de nos trois îles menace directement la sécurité de la région et, plus précisément, celle des Émirats arabes unis.

En cette importante occasion où tous les pays sont appelés à renouveler leur attachement aux buts et aux principes de la Charte et aux règles et normes du droit international, nous devons réaffirmer notre détermination politique à renforcer le rôle et à accroître l'efficacité de l'Organisation et de ses institutions spécialisées, afin que l'ONU puisse réaliser les buts et objectifs pour lesquels elle a été fondée : créer un monde libéré de la guerre, de la répression, de l'oppression et de la pauvreté. Nous réaffirmons notre position de principe contre l'extrémisme, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le trafic illicite des stupéfiants; et nous demandons la libéralisation du commerce international dans l'intérêt de la coopération mondiale.

Nous espérons que cette commémoration nous engagera à tirer les leçons du passé; elle doit être le prélude à un avenir radieux où toute l'humanité jouira de la sécurité, de la stabilité et du développement.

Le Président par intérim : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Envoyé spécial du Chef de l'État des Émirats arabes unis de sa déclaration.

Son Altesse le cheikh Sultan Bin Zayed Al-Nahayan, Vice-Premier Ministre et Envoyé spécial du Chef de l'État des Émirats arabes unis, est escorté de la tribune.

Allocution de Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud, Second Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'Arabie saoudite

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Son Altesse royale le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud, Second Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'Arabie saoudite.

Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud, Second Vice-Premier Ministre, Ministre de la

défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'Arabie saoudite, est escorté à la tribune.

Le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud (*interprétation de l'arabe*) : C'est avec plaisir que je félicite le Président de l'Assemblée générale, au nom du Gardien des deux Mosquées saintes, le Roi Fahd Bin Abdulaziz, Roi du Royaume d'Arabie saoudite, à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et qui revêt une signification particulière. Son élection est une expression d'estime pour lui et pour son pays. Je souhaite également louer les efforts déployés par le Secrétaire général au service de la paix.

En me rendant à New York pour participer à cette occasion historique, je me remémorais des souvenirs personnels et des impressions générales. Il y a 50 ans, feu le Roi Faisal, qui était alors Ministre des affaires étrangères de mon pays, a entrepris un voyage semblable vers les États-Unis, accompagné du Roi Fahd, avec pour instructions de feu le Roi Abdulaziz Al Saud, le fondateur de l'Arabie saoudite moderne, de participer à l'établissement de cette Organisation qui se créait à la suite d'événements tragiques.

À l'époque, mon pays venait juste de faire sa propre expérience en jetant les fondations de la paix et de la sécurité sur la plupart de la péninsule arabe. Après avoir réussi à réunifier le Royaume conformément à la noble charia islamique, qui prône la justice, l'égalité et la fraternité entre les peuples, le Roi Abdulaziz s'est empressé de participer à l'établissement d'une organisation internationale qui s'efforçait d'asseoir les mêmes principes au niveau universel.

Le Royaume d'Arabie saoudite représente le coeur du monde musulman, car il est la source même de l'islam, cette foi qui place la paix à l'avant-garde de ses nobles principes et qui rejette la violence et le terrorisme. En conséquence, le Roi Fahd continue de n'épargner aucun effort pour permettre au Royaume de s'acquitter de sa mission envers la paix.

Le Royaume a achevé un ambitieux programme de développement et a apporté des contributions positives à la création d'un monde meilleur. Un bon exemple en est la politique équilibrée que suit mon pays dans le domaine pétrolier, et son programme d'aide extérieure, qui, au cours des deux dernières décennies, a fourni un total de 70,6 milliards de dollars des États-Unis à 72 pays en développement.

Mon pays continue de croire qu'il faut s'efforcer d'atteindre les objectifs de cette Organisation. Les résolutions que le Conseil de sécurité a adoptées après la brutale agression perpétrée par l'Iraq contre le Koweït ont eu des effets extrêmement positifs et ont fait renaître la confiance dans le rôle important que joue l'ONU pour prêter soutien et appui aux pays dont la souveraineté est menacée. Le Koweït a pu rétablir son droit à l'existence et à la souveraineté.

Je voudrais signaler que le Royaume attache une grande importance à la sécurité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il considère toutefois que le régime iraquien est responsable des souffrances que subit le peuple iraquien frère. Il estime que le seul moyen de soulager ces souffrances passe par l'application intégrale, par le régime iraquien, de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, y compris celle concernant la libération des prisonniers de guerre.

La coopération internationale a eu un impact positif en mettant en mouvement le processus de paix au Moyen-Orient, qui a été lancé à la Conférence de Madrid. Si le processus de paix n'a pas encore atteint son objectif final, la possibilité existe toujours de le faire avancer, notamment en ce qui concerne les volets syrien et libanais, à condition que l'on respecte ses principes fondamentaux, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité relatives au retrait d'Israël des territoires arabes occupés, et la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité relative à Al Qods Al Charif, ville qui occupe une place spéciale dans le coeur de tout musulman. Pour que la paix à laquelle nous aspirons soit fondée sur la confiance, il est indispensable de faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive.

L'agression serbe contre la République de Bosnie-Herzégovine exige que l'on fasse preuve de fermeté pour y faire face. L'agresseur a refusé de répondre à tous les appels internationaux, alors que l'on prive les Bosniaques de la possibilité d'acquiescer les moyens de se défendre. La réaction internationale, sous la direction des États-Unis et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a été appropriée, encore que tardive.

Cette tragédie souligne la nécessité pour l'ONU de ne pas se cantonner dans son rôle humanitaire, mais de reprendre son rôle qui consiste à rétablir la paix sur la base de la justice et de l'égalité. Elle ne doit pas se contenter de gérer les conflits; elle doit aussi les prévenir. La réaction tardive de l'ONU à ces événements a fait que l'Organisation

a gaspillé ses ressources pour aboutir à des échecs et non à des succès, et à la mort plutôt qu'à la vie.

Les capacités montrées par l'ONU au cours des 50 dernières années et le rôle constructif qu'elle a joué dans la mobilisation de la coopération internationale nous incitent davantage à l'appuyer dans l'accomplissement de sa mission, notamment aujourd'hui, alors qu'elle se trouve à un carrefour qui déterminera son avenir. Si la mesure de son succès réside dans son efficacité à servir la cause de la paix et de la sécurité internationales, nous devons souligner toutefois qu'il importe de respecter la Charte des Nations Unies et d'appliquer les résolutions du droit international. Le Gardien des deux Mosquées saintes espère que notre célébration d'aujourd'hui représentera un tournant dans l'histoire de notre Organisation, qui lui permettra d'atteindre ses objectifs, et qui permettra à tous les peuples du monde de vivre en sécurité et de réaliser des progrès durables.

Puisse le Dieu tout puissant nous aider à atteindre les objectifs auxquels nous aspirons! Comme le Tout Puissant l'a révélé dans le Saint Coran : «Entraidez-vous dans la charité et la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression» (*Le Coran, sourate V, verset II*).

Le Président par intérim : Je remercie Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud, Second Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'Arabie saoudite, de sa déclaration.

Son Altesse Royale le Prince Sultan Bin Abdulaziz Al Saud, Second Vice-Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'aviation et Inspecteur général de l'Arabie saoudite, est escorté de la tribune.

Allocution de Son Altesse le cheikh Abdulla Bin Khalifa Al Thani, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Qatar

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Son Altesse le cheikh Abdulla Bin Khalifa Al Thani, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Qatar.

Le cheikh Abdulla Bin Khalifa Al Thani (*interprétation de l'arabe*) : J'aimerais d'emblée vous présenter les salutations de Son Altesse le cheikh Hamad Bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar. Je voudrais exprimer notre joie à l'occasion de cette grande célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cette éminente instance internationale est la source de tous

les espoirs d'un monde stable de paix et de bien-être pour l'humanité. Le Qatar espère que cet anniversaire nous offrira l'occasion de nouveaux départs vers la création d'un monde nouveau qui renforcera la confiance des peuples dans les principes du comportement civilisé et où se réaliseront les aspirations des peuples au développement économique et social et à la dignité humaine.

Nous espérons ardemment assister à la naissance d'une nouvelle Organisation des Nations Unies, qui pourra, fermement et avec efficacité, faire face aux défis des guerres, des conflits internes, de l'intolérance ethnique et d'autres facteurs de régression de l'humanité. Cela ne pourra se produire que si l'Organisation peut faire mieux que créer un mécanisme pour traiter des conflits après leur déclenchement. Elle doit prendre des mesures préventives pour empêcher ces conflagrations, par le développement des sociétés, économiquement et socialement, et en luttant contre la pauvreté, la maladie et toutes les autres causes de sous-développement.

Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse accomplir cela, il faut accroître l'efficacité de ses mécanismes : ses conseils, ses organes et ses institutions spécialisées, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il faut élargir la composition des membres du Conseil de sécurité, améliorer la possibilité de participer au processus de prise de décisions, réactiver le rôle de l'Organisation dans les domaines économique et social et pallier les insuffisances de ses institutions spécialisées dans ces deux domaines. Cela serait dans l'intérêt des objectifs de l'Organisation et aboutirait en définitive à faire prévaloir la justice dans le monde et à permettre à tous les peuples d'assurer à leurs générations futures un avenir de paix, de sécurité et de prospérité.

La question du Moyen-Orient et l'instauration de la paix et de la justice dans cette région ont fait l'objet d'efforts considérables de la part de l'ONU depuis sa création. Aujourd'hui nous voyons certains résultats de ces efforts louables.

Le processus de paix en cours aboutira, nous l'espérons, à l'objectif visé de trouver un règlement juste, global et durable au Moyen-Orient.

L'État du Qatar, qui reconnaît à leur juste valeur les réalisations de l'ONU, réaffirme qu'il entend soutenir l'Organisation internationale de sorte qu'elle puisse atteindre ses nobles objectifs et réaliser les aspirations de l'humanité. Convaincu de la mission des Nations Unies et conscient du rôle positif de l'Organisation dans l'instauration d'un

nouveau monde fondé sur les buts de la Charte et l'attachement à ses principes, notamment ceux relatifs à la souveraineté des États, à leur intégrité territoriale et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'au règlement des différends par des moyens pacifiques, l'État du Qatar continuera, dans la mesure des ressources dont il dispose, d'appuyer les activités de l'ONU afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs et les espoirs qui en découlent.

En cette occasion solennelle, nous nous réjouissons à la perspective d'une Organisation des Nations Unies qui puisse concrétiser les objectifs qui lui ont été fixés à sa création et soucieuse de gagner la confiance de tous les peuples du monde; une Organisation nouvelle qui contribue efficacement à assurer à l'humanité un avenir de sécurité et de développement.

Au nom de l'Émir, du Gouvernement et du peuple de l'État du Qatar, nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son cinquantième anniversaire et nous invitons les représentants de la conscience des peuples du monde à l'appuyer, à respecter ses décisions et à adhérer à ses principes de sorte qu'elle puisse devenir le porte-parole véritable de tous les peuples et refléter leur volonté réelle et leurs aspirations à un meilleur avenir.

Le Président par intérim : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Qatar de sa déclaration.

Son Altesse le cheikh Abdulla Bin Khalifa Al Thani, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Qatar, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. l'Honorable Bethuel Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre du Lesotho

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable Bethuel Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre du Lesotho.

S. E. l'Honorable Bethuel Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre du Lesotho, est escorté à la tribune.

M. Mosisili (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et pour réaffirmer les buts et principes de la Charte des Nations Unies et notre engagement à réaliser ces buts et à promouvoir ces principes, notamment les principes de l'égalité souveraine des États, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du règlement pacifique des

différends et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les États.

La fin de la guerre froide a fait espérer l'avènement d'un monde meilleur, sans guerre, sans effusions de sang, sans privations, sans famine et sans maladie. Nous, au Lesotho, comprenons les conséquences dévastatrices de la guerre et d'autres conflits qui s'apparentent à la guerre, d'où notre engagement inébranlable en faveur de la paix. Comme le fondateur de notre nation, le Roi Moshoeshe I, l'a dit :

«la paix est comme la pluie qui fait pousser l'herbe, alors que la guerre est comme le vent qui l'assèche.»

Étant donné que l'absence de pluie est une menace constante pour notre survie en tant que nation, nous considérons la pluie comme allant de pair avec la paix, ce qui explique la métaphore de notre père fondateur. Voilà pourquoi nous lançons un appel à toutes les nations pour qu'elles renoncent à la guerre et interdisent toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Au moment où nous célébrons cette occasion historique, nous ne pouvons que nous réjouir des réalisations des Nations Unies pour rapprocher les nations du monde. Toutefois, les conflits internes et internationaux perdurent, et nous devons donc réfléchir à leurs causes. La plupart, sinon tous, puisent leurs racines dans les privations sociales et économiques, l'intolérance politique ou religieuse, l'oppression, le nettoyage ethnique, l'occupation étrangère, le génocide, la xénophobie et la domination coloniale, toutes pratiques incompatibles avec les buts et principes de l'ONU. Nous devons donc mettre nos efforts en commun et oeuvrer ensemble à l'édification d'un monde libéré de telles pratiques.

Voilà pourquoi le Lesotho est fier de sa modeste contribution à l'un des idéaux des Nations Unies, à savoir la tolérance entre les peuples. Pendant les journées sombres de l'apartheid, nous avons partagé nos ressources modestes avec les réfugiés de l'Afrique du Sud voisine que nous avons considérés comme nos frères. Nous rendons hommage à l'ONU pour le rôle qu'elle a joué non seulement dans l'accélération de la fin de l'apartheid, mais également dans l'assistance matérielle aux réfugiés. Nous continuons d'attacher une extrême importance au programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le Lesotho continue de progresser vers l'établissement d'un système de gouvernement démocratique, et il a adhéré aux instruments garantissant les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de l'homme, tels que la

Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les trois piliers de l'ordre du jour des Nations Unies au cours des 50 années à venir sont la paix, les droits de l'homme et l'amélioration de la situation économique et sociale de l'humanité. La capacité de l'Organisation de satisfaire nos aspirations dans ces domaines doit être tout particulièrement renforcée et ses réformes institutionnelles accélérées.

À notre avis, ces réformes sont cruciales dans les domaines que je viens de mentionner. Le Conseil de sécurité doit être élargi de façon à refléter les réalités politiques actuelles dans lesquelles les pays du Sud représentent une majorité prépondérante des Nations Unies. Le processus de prise de décisions au Conseil de sécurité, qui a été monopolisé par une poignée d'États Membres pendant un demi-siècle, n'est plus en harmonie avec les courants actuels de l'opinion en faveur de la démocratie à l'intérieur des États et au plan international.

De même, les organes chargés de l'examen des questions sociales, écologiques et économiques, en particulier le Conseil économique et social, doivent être restructurés pour leur permettre de mieux respecter l'engagement souscrit par l'Organisation d'aider les membres démunis de la communauté internationale à relever les défis auxquels ils sont en butte. Enfin, le Secrétariat doit être doté de façon à répondre efficacement aux multiples problèmes qui requièrent l'attention du Secrétaire général. À cet égard, la mise à la disposition du Secrétariat de ressources financières et humaines suffisantes figure en tête de liste.

Jusqu'à présent, nous avons réussi, grâce à l'action collective, à éviter une catastrophe comme celle de la seconde guerre mondiale, et nous devons en être fiers. Il semble qu'une catastrophe de cet ordre ne risque pas de se reproduire. Toutefois, l'avenir économique, social et écologique de la majorité de l'humanité reste sombre. Renouvelons donc une fois encore notre engagement à faire de l'Organisation des Nations Unies la véritable incarnation des espoirs et des aspirations de l'humanité à un monde meilleur pour tous.

Le Président par intérim : Je remercie le Vice-Premier Ministre du Lesotho de sa déclaration.

S. E. l'Honorable Bethuel Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre du Lesotho, est escorté de la tribune.

**Allocution de S. E. M. Omar Mustafa Muntasser,
Secrétaire du Comité populaire général du Bureau
populaire des relations extérieures et de la coopération
internationale de la Jamahiriya arabe libyenne**

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Omar Mustafa Muntasser, Secrétaire du Comité populaire général du Bureau populaire des relations extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

S. E. M. Omar Mustafa Muntasser, Secrétaire du Comité populaire général du Bureau populaire des relations extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, est escorté à la tribune.

M. Muntasser (*interprétation de l'arabe*) : Tout au long des 50 années qui se sont écoulées depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a cherché à renforcer les règles garantissant la sécurité des peuples, à faire respecter leurs droits, à encourager leur épanouissement et à accélérer leur progrès. Toutefois, l'Organisation n'a eu qu'un succès modeste dans la réalisation de ces objectifs.

Même dans la période de l'après-guerre froide, laquelle suscita de nombreuses attentes, les événements sur la scène internationale sont venus décevoir ces attentes par trop optimistes. Les facteurs qui entravent le progrès économique dans de nombreux pays n'ont pas été radicalement abordés. Les taux de chômage n'ont cessé d'augmenter, la désagrégation sociale a empiré, le développement vertical des armes nucléaires a continué, des guerres civiles et des conflits régionaux ont éclaté dans toutes les régions pratiquement, comme si la terre sur laquelle nous vivons avait soudain explosé.

L'échec des Nations Unies dans ces domaines ne relève pas d'une quelconque lacune dans la Charte. Il résulte plutôt de l'absence de volonté politique d'un certain nombre de grandes puissances qui veulent, soit que l'Organisation devienne impuissante et incapable de s'acquitter de ses tâches, et ce en lui refusant les fonds dont elle a besoin, soit qu'elle cède aux pressions de ces États et réalise leurs desseins. Ces quelques États, et c'est regrettable, ont atteint leurs objectifs. L'Assemblée générale, qui devrait être la plus haute autorité dans le système des Nations Unies, a vu son rôle marginalisé au point d'être devenue un mur des lamentations où les pays petits et pauvres versent des larmes, échangent leurs préoccupations, tandis que personne n'écoute et que personne ne s'en soucie. La plupart des pouvoirs ont été concentrés entre les mains du Conseil de

sécurité, lequel s'est transformé en une sorte de club exclusif dont les activités sont gouvernées par des intérêts égoïstes et au sein duquel prévaut le système du double critère. Dans ses actions, le Conseil a transgressé la règle du droit et s'est transformé en une institution gouvernée par le droit coutumier. Ce qui a permis à quelques-uns de ses membres d'imposer leurs politiques, de faire adopter leurs plans et d'utiliser le Conseil comme un instrument pour imposer des sanctions à des pays, plus spécialement aux plus petits d'entre eux, afin de la mater et de les assujettir. Pire, le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est devenu un instrument d'agression.

Cette situation est intenable et il est impossible de s'en accommoder. Il est donc essentiel d'évaluer les actions de l'Organisation et de s'efforcer d'améliorer son rôle dans la promotion du développement, dans la correction des déséquilibres de l'économie mondiale, avec ses restrictions commerciales et ses mesures coercitives, et de garantir que les disputes entre les États seront réglées par des moyens pacifiques et non par des sanctions injustes. Le potentiel de l'Organisation des Nations Unies devra être renforcé, dans les domaines de la lutte contre la désertification, du déminage, de la protection de l'environnement et du règlement d'une série de problèmes qui assaillent le monde, tels que la pauvreté, la faim, la drogue et le crime organisé, les épidémies et les endémies. Il faut également intensifier les efforts pour éliminer le phénomène du terrorisme international sous toutes ses formes. La Libye s'est efforcée de combattre le terrorisme, et continue à le faire; elle a lancé un appel en faveur de la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale consacrée à l'étude du phénomène du terrorisme, y compris le terrorisme d'État. Il est donc injuste d'accuser mon pays de terrorisme comme l'a fait hier le Président des États-Unis. Le fait est que le terrorisme, par essence, est un phénomène américain. Les États-Unis ont pris l'habitude d'y recourir contre nombre de peuples et d'États, notamment contre la Libye, qui a été la cible de plusieurs conspirations américaines visant à renverser son régime révolutionnaire. Ces tentatives ayant échoué, les États-Unis ont imposé à la Libye des mesures coercitives et l'ont soumise à des provocations par sa flotte stationnée en Méditerranée. Le terrorisme américain a atteint son paroxysme lorsque des centaines d'avions militaires américains, sous couvert de la nuit, ont survolé la Libye et bombardé ses villes, détruisant des maisons et laissant derrière eux des dizaines d'innocentes victimes civiles, y compris des femmes et des enfants. Enfin, les États-Unis ont utilisé le Conseil de sécurité pour imposer des sanctions injustes à la Libye, sous le prétexte d'un différend juridique dont a traité la Convention de Montréal de 1971 pour la répression d'actes illicites dirigés contre la

sécurité de l'aviation civile. Ces sanctions ont causé des milliers de morts et de blessés libyens dans des accidents de la circulation en raison de l'usage intensif des routes. Par ailleurs, les pertes économiques ont dépassé 10 milliards de dollars.

Pour ces raisons et pour d'autres, il est devenu essentiel de réformer l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse travailler selon les souhaits de tous ses États Membres, et non comme une épée brandie contre ces États, notamment les plus petits d'entre eux. Cela exige l'indépendance de l'Organisation dans la préparation de son ordre du jour et dans l'adoption de ses résolutions. Dans ce contexte, le rôle de l'Assemblée générale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être renforcé, particulièrement quand l'attitude du Conseil de sécurité risque de nuire à la paix internationale. Les pouvoirs de cette Assemblée générale doivent être augmentés et inclure le suivi et le contrôle des autres institutions, notamment du Conseil de sécurité, lequel doit rendre compte à l'Assemblée. L'Assemblée doit s'assurer que les résolutions du Conseil sont conformes à la Charte et aux buts et principes des Nations Unies. La composition du Conseil de sécurité doit être élargie et refléter une distribution géographique équitable. Les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées afin de garantir qu'il n'aura pas recours au système du double critère lorsqu'il traite des questions internationales. De même, la participation au processus de prise de décisions au sein du Conseil doit être élargie. Le Conseil a tendance à interpréter la Charte, et notamment son Article 39, selon les vœux de membres donnés. Il doit cesser de le faire. Le Conseil doit travailler selon les vœux de tous les États Membres. Il est maintenant grand temps de supprimer le droit de veto, car il est incompatible avec le principe de l'égalité souveraine des États et a été utilisé pour s'opposer à la condamnation d'actes d'agression et au châtement de l'agresseur. Le droit de veto a été utilisé à plusieurs reprises contre l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples placés sous le joug du colonialisme. Par-dessus tout, il n'est plus acceptable qu'un tel privilège soit détenu par des États qui continuent à coloniser d'autres pays et cherchent à perpétuer leur hégémonie sur le destin du monde et à monopoliser le pouvoir de prise de décisions sur le plan international.

Telle est notre vue sur la marche de l'Organisation des Nations Unies — notre évaluation de son rôle et notre vision de ce qu'elle doit être pour atteindre ses objectifs. Nous espérons que la présente occasion sera un point de départ pour une Organisation des Nations Unies libérée de tout lien, à la vitalité renouvelée, engagée au service de tous les peuples et non pas de quelques États qui cherchent à

l'utiliser pour réaliser leurs objectifs particuliers. Ceux-ci devraient comprendre que l'Organisation des Nations Unies n'a pas été libérée des chaînes de la guerre froide pour se retrouver dans les fers des grandes puissances. Au cas où ces États persisteraient à faire dévier l'Organisation des Nations Unies de ses objectifs et à l'exploiter en vue d'imposer leur domination sur les pays petits et pauvres, ils doivent se souvenir que ces petits États ont contribué à augmenter la composition de l'Organisation et à réaliser son universalité. Ces petits États sont également capables de créer leur propre organisation, loin de la domination et de l'hégémonie de quelques grandes puissances.

(L'orateur s'exprime en anglais)

Ici, je propose à votre réflexion une citation de Shakespeare, extraite de *Macbeth* :

«... Demain puis demain, puis demain,
Rampe à petit pas, de jour en jour,
Jusqu'à la dernière syllabe du souvenir;
Et tous nos hiers ont éclairé par des fous
Le chemin vers la poussière de la mort.»

(L'orateur reprend en arabe — interprétation)

Je vous ai transmis ce message à tous.

Le Président par intérim : Je remercie le Secrétaire du Comité populaire général du Bureau populaire des relations extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne de sa déclaration.

S. E. M. Omar Mustafa Muntasser, Secrétaire du Comité populaire général du Bureau populaire des relations extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo.

S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo, est escorté à la tribune.

M. Tsaty-Boungou : En cette occasion de célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qu'il me soit permis de joindre la voix du Congo à l'hommage unanime rendu ici aux illustres pères fondateurs ainsi qu'à l'oeuvre importante accomplie par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation, de promotion des droits de l'homme et de codification du droit international.

Ce cinquantième anniversaire est célébré au moment où une page noire de l'histoire de l'humanité, marquée par la guerre froide, a été tournée. Mais le monde continue d'être face à d'autres défis. En effet, la volonté générale d'uniformiser la société internationale au plan politique et institutionnel, d'une part, au plan économique et social, d'autre part, a généré un déséquilibre tout aussi dramatique que celui jadis issu de la bipolarisation du monde.

À la confrontation Est-Ouest a succédé une autre «guerre froide», plus pernicieuse pour les peuples du Sud, ceux d'Afrique en particulier, en proie chaque jour à la faim, à l'ignorance et à la maladie.

Et pourtant, ce cinquantième anniversaire aurait pu être l'occasion de saluer les progrès accomplis 50 ans après par l'Afrique grâce à la solidarité de la communauté internationale. Ce cinquantième anniversaire aurait pu également être l'occasion de se réjouir de ce que les pays pauvres et dominés d'il y a 50 ans, ceux du continent africain en particulier, comptent aujourd'hui parmi les nations prospères de notre globe, d'autant que les innombrables ressources qu'ils recèlent les y prédisposent.

Hélas, en ce cinquantième anniversaire, force est de constater que les nations puissantes d'il y a 50 ans sont, grâce à la maîtrise de la science et de la technologie, encore plus puissantes aujourd'hui. Les attentes des peuples africains, qui comme les autres peuples de la planète auront contribué à la libération de l'humanité au cours des deux grandes confrontations mondiales armées ayant précédé la naissance de l'ONU, n'ont pas été comblées par ce qu'aurait pu être l'élan de solidarité de la communauté internationale.

Aujourd'hui, la fin de la guerre idéologique offre des perspectives de développement à l'Afrique, grâce à l'accession de nos pays à la démocratisation de leurs institutions. Aussi, pour beaucoup de pays d'Afrique, la fin du régime monopartite qui a, durant des décennies, infligé tant de malheurs et de heurts, endeuillant et secouant leur population, n'a pas, loin s'en faut, créé les conditions d'une vie pacifique et prospère.

Les rancoeurs politiques longtemps accumulées et étouffées ont pris la forme de guerres civiles, voire de guerres ethniques, compromettant toutes les chances de créer les conditions propices à l'investissement et au développement.

Le Président assume à nouveau la présidence.

L'ONU et l'ensemble de la communauté internationale ne sauraient rester indifférentes à cette aspiration de nos peuples à accéder à plus de liberté, à plus de justice, au mieux-être social, mais aussi et surtout au pouvoir le plus pertinent et le plus puissant de l'humanité : la connaissance.

L'Afrique pourra ainsi être au rendez-vous de l'histoire des nations et se convaincre que, les principes de solidarité, d'égalité et de justice, proclamés en ce haut lieu comme vertus sacrées et cardinales pour l'existence et la prospérité de l'humanité, restent les ferments authentiques de coopération entre le Nord et le Sud.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo de sa déclaration.

S. E. M. Destin Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie du Congo, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. le Chef Tom Ikimi, Ministre des affaires étrangères du Nigéria

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le Chef Tom Ikimi, Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

S. E. le Chef Tom Ikimi, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, est escorté à la tribune.

Le Chef Ikimi (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de mon chef d'État, le général Sani Abacha, du Gouvernement et du peuple du Nigéria, je vous adresse nos salutations chaleureuses alors que nous célébrons en cette Réunion commémorative extraordinaire le point culminant du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

D'après le Gouvernement du Nigéria, il est légitime et approprié de transcender l'euphorie de l'occasion pour examiner sérieusement les buts et les principes qui sont à la base de notre Organisation. Ce faisant, il est important

d'avoir le courage de reconnaître nos échecs et de nous enorgueillir de nos succès.

Il y 35 ans, le Nigéria a été admis en tant que 99e Membre de l'Organisation. À cette occasion, notre Premier Ministre d'alors, Alhaji Sir Abubakar Tafawa Balewa, a énoncé les principes de politique étrangère de notre nation et a souligné notre engagement en faveur de l'ONU. Il a dit notamment :

«Tout d'abord ... le Nigéria souhaite rester en rapports amicaux avec toutes les nations et prendre une part active aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, le Nigéria, vaste pays ... n'a pas les moindres velléités d'expansion territoriale ou autre. Troisièmement, nous n'oublions pas nos vieux amis et nous sommes fiers d'avoir été acceptés comme membre du ... Commonwealth. Néanmoins, nous n'avons pas l'intention de nous allier, comme si cela devait aller de soi, à l'un quelconque des blocs de puissances. Nous avons pris l'engagement de défendre les principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. Quatrièmement, le Nigéria espère collaborer avec d'autres États africains pour le progrès de l'Afrique et aider à amener tous les territoires africains à l'indépendance et aux responsabilités que celle-ci comporte.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 893e séance, par. 173*)

Aujourd'hui, devant la Réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, je réaffirme ces principes de notre politique étrangère ainsi que l'engagement du Nigéria envers les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Tous les États Membres ont le devoir, conformément à la Charte de l'Organisation, de respecter les droits de toutes les nations, grandes ou petites, et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et d'exercer des pressions capables de renverser la souveraineté et l'indépendance des autres États.

Le thème de la guerre et de la paix accompagne l'ONU depuis sa création. En fait, les pères fondateurs de cette instance mondiale ont proclamé qu'ils étaient bien décidés à :

«préservé les générations futures du fléau de la guerre qui ... a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.»

Malheureusement, ces guerres prolifèrent surtout dans les pays en développement, causant des ravages humains et

matériels insensés, la destruction et la désorganisation des structures sociales, des vagues énormes de réfugiés et le déplacement de populations.

Un moyen majeur de préserver la paix et la sécurité internationales a été de recourir aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces opérations exigent d'énormes ressources financières, humaines et matérielles. Le Nigéria a apporté des contributions importantes aux efforts internationaux de maintien de la paix. Nous croyons que les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont grandement réussi à réduire les souffrances, à parer à la pénurie et à la faim, et à aider à résoudre les conflits. Néanmoins, les causes sous-jacentes de nombreux conflits sont simplement sociales et économiques. Voilà pourquoi l'ONU doit parvenir à un équilibre entre les ressources consacrées aux opérations de maintien de la paix et celles qui sont disponibles pour le développement économique.

Le développement est une question qui relève de la condition humaine, et pour de nombreux pays, c'est une question de survie. C'est pourquoi l'Agenda pour le développement doit être le complément approprié de l'Agenda pour la paix. Lorsque nous abordons les questions de développement, il doit y avoir un nouveau sentiment de coopération et de partenariat entre les pays en développement et les pays développés. La récente croissance économique devrait être également mieux répartie entre tous les pays. Les pays du Sud ne devraient pas rester piégés dans la pauvreté et le sous-développement, ni handicapés par le prix trop bas des produits de base, des pratiques commerciales défavorables, par la chute des entrées de capitaux, par des restrictions dans le transfert de techniques, par des systèmes monétaires et financiers mondiaux imprévisibles, et par le fardeau de la dette extérieure.

Nous, en Afrique, reconnaissons que nos destinées socio-économiques sont entre nos mains. Néanmoins, la situation économique très particulière et insatisfaisante du continent a besoin d'être traitée en tant que responsabilité partagée. Par conséquent, la communauté internationale doit de façon urgente respecter son engagement à l'égard de l'Afrique et appliquer pleinement le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous, au Nigéria, sommes reconnaissants à la communauté internationale de l'intérêt qu'elle montre vis-à-vis de l'évolution de nos expériences politiques et économiques, mais nous souhaitons rappeler que la destinée du Nigéria doit demeurer entre les mains de son peuple. À cet égard, mon gouvernement a pris des mesures très importantes pour

restructurer et revitaliser l'économie de notre pays au moyen de la déréglementation et de la création d'instruments pour encourager les investissements.

Notre programme de transition vers un régime démocratique vise à élargir la base de gouvernement et à assurer la participation de tous les secteurs du pays. Il découle du principe selon lequel notre souveraineté est inviolable et notre nation indivisible. À notre avis, une démocratie durable ne peut s'instaurer que si elle s'appuie sur les conditions socio-économiques d'un peuple ou si elle est issue de son expérience politique.

Pour terminer, je me permettrai de faire remarquer que, de la décolonisation aux opérations de paix, de la promotion de la paix et de la sécurité à la poursuite du développement, à la gestion de l'environnement et à la promotion des droits de l'homme, le bilan des activités de l'Organisation est impressionnant. Il y également eu des échecs déconcertants. C'est pourquoi nous croyons que l'Organisation doit de toute urgence se réformer et démocratiser ses principaux organes, notamment le Conseil de sécurité et les institutions associées, pour assurer la représentativité, la répartition géographique équitable, la transparence et l'efficacité.

À ce sujet, le Nigéria réaffirme la position adoptée par l'Organisation de l'unité africaine selon laquelle notre continent devrait avoir deux membres permanents siégeant au sein d'un Conseil de sécurité élargi et réformé.

Enfin, l'ONU doit redéfinir ses capacités et son rôle et en venir graduellement à se concentrer sur la poursuite du développement et la primauté du droit international plutôt que sur la gestion des crises. À cette fin, la communauté internationale pourra toujours compter sur la contribution et l'appui du Nigéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Nigéria pour sa déclaration.

S. E. le Chef Tom Ikimi, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, est escorté de la tribune.

**Allocution de S. E. l'Honorable Ben Micah, M. P.,
Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-
Nouvelle-Guinée**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable Ben Micah, M. P.,

Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

S. E. l'Honorable Ben Micah, Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté à la tribune.

M. Micah (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, j'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole, à cette Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONU.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous offrir mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette historique cinquantième session.

À la suite du fléau de la seconde guerre mondiale et de la destruction causée par l'holocauste nucléaire, les pères fondateurs de l'ONU ont conçu cette Organisation multilatérale unique en vue de favoriser l'harmonie internationale, de promouvoir le développement et d'assurer la paix et la sécurité mondiales. Beaucoup a été fait pendant ce premier demi-siècle d'activité de l'ONU. Cependant, des défis encore plus importants nous attendent. L'ONU demeure sans nul doute la seule entité mondiale susceptible de réunir un consensus international dans le but d'inspirer la confiance et de faciliter la coopération internationale pour le développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à saluer les réalisations de l'ONU et continuera à soutenir la cause et les nobles objectifs de l'Organisation.

La fin de la guerre froide offre à la communauté internationale une occasion rare d'orienter ses énergies et ses ressources vers un développement positif en vue de satisfaire les besoins essentiels de nos peuples, et donc d'assurer la paix et la stabilité à long terme.

Nous sommes parvenus à un consensus au plan international sur différents points importants en mettant l'accent sur les questions sociales et économiques, ce qui a donné un nouvel élan à l'édification de la confiance internationale. Cependant, la pleine réalisation des programmes d'action n'a pas encore été effectuée. Cela exigera un dévouement, un engagement et, surtout, une volonté politique et un courage moral pour consacrer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre effective des programmes adoptés.

Les forces de la mondialisation économique ont profondément modifié le paysage géopolitique, créé de nouvelles

possibilités et suscité de nouveaux défis. Si l'intégration économique mondiale a un aspect positif, elle ne favorise toutefois pas un développement homogène. La faiblesse du système monétaire international et les pratiques commerciales inévitables entravent sérieusement la croissance économique des pays en développement et accentuent davantage les difficultés qu'il y a à devenir concurrentiels et à accéder aux marchés des pays industrialisés. Les efforts pour l'établissement de mécanismes appropriés destinés à aider les pays en développement se situent en parallèle aux questions de création d'emplois, d'augmentation du revenu familial et de réalisation de progrès sociaux.

Les questions écologiques ont acquis un caractère global à l'ordre du jour international. Dans le contexte d'un monde interdépendant, nous avons la responsabilité collective, dans le cadre de conventions internationales, de gérer et de mettre en valeur les ressources d'une manière propice à l'instauration d'une durabilité à long terme.

Grâce à une coopération régionale et internationale efficace, nous serons en mesure d'honorer nos obligations en tant que gardiens de nos ressources biologiques si nous appliquons des politiques et des stratégies propres à faciliter un développement durable.

En cette phase cruciale de l'histoire de l'humanité, des impératifs sociaux et économiques, se caractérisant par une pauvreté et une marginalisation croissantes des faibles et de ceux qui n'ont aucun pouvoir, nous contraignent à choisir une démarche qui rendra les citoyens du monde aptes à mettre en valeur tout leur potentiel afin de satisfaire leurs besoins essentiels et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

L'engagement de ressources aux plans national et international devrait être axé sur la mise au point de programmes qui accordent la priorité à la mise en valeur des capacités humaines et à l'élimination des obstacles institutionnels et infrastructurels afin de faciliter une croissance économique soutenue et un développement durable.

Compte tenu du climat international actuel, mon pays déplore vigoureusement la décision de certains États dotés d'armes nucléaires de poursuivre leurs essais nucléaires, ce à l'encontre de l'esprit et des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui vient d'être prorogé.

Les océans du Pacifique Sud renferment l'une des ressources de l'humanité dont la richesse biologique est unique. La poursuite des essais nucléaires dans cette région très fragile et écologiquement vulnérable représente une

menace directe non seulement pour notre patrimoine commun, mais aussi pour la survie même des peuples insulaires du Pacifique. La décision prise par ces pays constitue donc un recul qui mine directement la confiance accordée au régime de non-prolifération nucléaire et qui menace donc la paix et la sécurité internationales.

Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'une réforme de l'ONU qui la rendrait plus efficace, plus sensible au monde extérieur et davantage capable de satisfaire aux exigences multidimensionnelles découlant d'une situation internationale en évolution rapide. Nous convenons donc que le sort de l'ONU repose entre les mains de ses Membres.

Un tel processus de réforme ne devrait toutefois pas être entravé par les diktats des puissants. Le consensus relatif aux objectifs de la réforme de l'ONU devrait refléter les besoins et les aspirations de tous les États Membres, notamment les besoins spécifiques des pays en développement.

L'ONU a un rôle central à jouer dans la mise au point d'orientations positives pour encadrer les relations internationales. Les valeurs de la démocratie, de l'interdépendance, de la tolérance et du respect de la diversité devraient être défendues dans l'intérêt de tous les États Membres.

Dans une telle perspective, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour définir un nouveau paradigme de développement qui mette l'accent sur le renforcement du pouvoir d'action des populations, les dimensions humaines du développement et la satisfaction des besoins essentiels des peuples et des communautés. Un tel concept de développement peut être mis en oeuvre efficacement dans le cadre d'une gestion mondiale fondée sur les principes d'équité et de justice.

L'ONU doit être renforcée pour poursuivre son travail de défense des droits des défavorisés et de ceux qui sont dépourvus de pouvoir et de promotion des valeurs universelles qui englobent la diversité et assurent la paix et la sécurité mondiales.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer, au nom du Premier Ministre, le Très Honorable Sir Julius Chan, et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre engagement et notre appui constants en faveur du travail de l'ONU, et assurer l'Assemblée que nous ferons tout notre possible pour défendre les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, avec l'aide de Dieu.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de sa déclaration.

S. E. l'Honorable Ben Micah, M. P., Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Roble Olhaye, Président de la délégation de Djibouti

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roble Olhaye, Président de la délégation de Djibouti.

S. E. M. Roble Olhaye, Président de la délégation de Djibouti, est escorté à la tribune.

M. Olhaye (*interprétation de l'anglais*) : S. E. le Président Hassan Gouled Aptidon est heureux d'adresser, au nom du peuple de Djibouti, ses meilleurs voeux aux chefs d'État et de gouvernement et à tous ceux qui sont rassemblés ici pour célébrer cet important jalon qu'est le cinquantième anniversaire de l'Organisation. Notre reconnaissance s'adresse également au rôle dirigeant assumé inlassablement par notre Secrétaire général ainsi qu'aux efforts dévoués déployés par le Secrétariat de l'ONU, dont la gestion d'un tel événement a été exemplaire. L'Ambassadeur Butler de l'Australie et son comité doivent aussi être remerciés pour avoir si remarquablement souligné la signification de cette occasion.

Les 50 dernières années ont été déterminantes pour l'humanité. Pendant cette période, l'Organisation des Nations Unies a réussi, dans une grande mesure, à maintenir un niveau appréciable de coopération internationale. C'est là une réalisation qui mérite d'être reconnue et appréciée. Certes, l'Organisation des Nations Unies et son prédécesseur, la Société des Nations, ont essentiellement été créées par les vainqueurs, dans le sillage de guerres mondiales, pour éviter la répétition de catastrophes similaires. Mais lors de sa fondation à San Francisco en 1945, l'Organisation des Nations Unies était considérée davantage comme un instrument de sécurité collective. Elle devait incarner les aspirations et les espoirs collectifs de l'humanité et servir d'instance de dernier recours pour les États qui étaient aux prises avec les incertitudes de la période de l'après-guerre. Le début de l'après-guerre a également été marqué par la prise de conscience qu'il fallait protéger non seulement les nations-États mais aussi les droits de l'individu consacrés dans l'historique Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

La fin de la guerre froide, avec son contrôle rigide des changements politiques tant au sein des États qu'entre ceux-ci, a déclenché une période de conflits ethniques et politiques considérables au sein des États. Désignée pratiquement par défaut pour régler ces questions, l'Organisation des Nations Unies a vu son rôle traditionnel de maintien de la paix poussé au-delà de ses limites, étant donné qu'elle ne disposait pas de la capacité, de l'expérience ou des ressources nécessaires pour faire face à ces nouveaux phénomènes. Les mandats de maintien de la paix ont souvent été trop faibles, mal conçus ou délibérément confus, alors même que l'activité relativement banale du maintien de la paix est rapidement devenue un instrument clef du système des Nations Unies.

Mais la persistance des conflits, notamment en Bosnie et en Somalie, a sapé la volonté politique des Nations Unies de garder le cap. Il ne fait aucun doute que les atrocités et les destructions infligées à tout un segment de la population rwandaise hanteront à tout jamais la mémoire des Nations Unies. Paradoxalement, nous sommes revenus à la position quelque peu indécise, presque inefficace, adoptée durant la période de la guerre froide, et c'est là une situation qui préoccupe nombre de ceux qui voient dans la sécurité collective de la Charte des Nations Unies une promesse de survie. L'avenir de l'humanité sera-t-il rempli d'autres Bosnie et Somalie? Sera-ce un avenir de conflits dangereux et non résolus, un avenir où les Nations Unies répugneront à désarmer les belligérants ou à protéger des civils innocents par manque de mandats appropriés, de ressources suffisantes et, bien sûr, de volonté politique de la part de la communauté internationale?

Pour nous, dans la corne de l'Afrique, affligés depuis longtemps par les catastrophes naturelles et les effets résiduels de la guerre froide, une reprise est enfin en vue. Mais la tragédie de la Somalie ne peut simplement pas être oubliée. Elle ne peut s'évanouir ni même mourir lentement, car avec elle, c'est toute la région qui souffre. Il est inconcevable qu'un pays qui est Membre de cette Organisation depuis 1960 en soit tristement et manifestement absent aujourd'hui. Méditons sur cette anomalie, alors que nous continuons de célébrer ce cinquantième anniversaire.

Notre monde avance rapidement; il évolue d'une manière que nous aurions eu du mal à envisager il y a 50 ans. Les empires coloniaux ont été démantelés, la guerre froide a pris fin et l'humanité s'est lancée dans la quête de nouvelles identités et structures. Les changements technologiques, économiques et politiques rapides ont rendu plus compliquée la capacité des États de maîtriser leurs propres orientations, pendant que certains sont restés dans le peloton

de queue dans la course au développement. Les incertitudes inévitables ont fourni à de nombreux groupes sans scrupules des possibilités d'attiser les flammes du mécontentement dans la course effrénée au pouvoir. Encore une fois, nous nous sommes rendu compte que la paix existe rarement sans le développement; la démocratie n'est que l'autre nom de la paix associée au développement.

L'ampleur même du changement et le développement axé sur l'être humain ont créé de nouvelles réalités sociales, ainsi que des demandes de groupes dont on n'avait jamais entendu la voix auparavant. Les conférences mondiales thématiques des Nations Unies des années 90 ont permis à ces groupes, dont la voix avait été jusqu'alors étouffée, de se faire largement entendre sur diverses questions et ont tissé une trame commune de préoccupations concernant l'amélioration du sort de la majorité du monde. Les problèmes cachés de la santé, de l'éducation, de la pauvreté, de l'environnement, des femmes et des droits sociaux font désormais partie du domaine public et sont devenus visibles et réclament de nouvelles approches de la coopération internationale et de la conduite des affaires publiques.

Certainement, la condition physique des individus s'est améliorée au cours de ces 50 dernières années. La propagation des maladies est beaucoup mieux maîtrisée, et les normes sont aujourd'hui plus élevées. Même en Afrique, le dernier des continents de la planète à avoir «décollé» sur le plan économique, l'espérance de vie a augmenté de 25 % entre 1960 et 1992, et le taux d'alphabétisation des adultes a doublé, pour atteindre 54 % au cours des deux dernières décennies.

Si nous sommes encore loin d'être un monde totalement sain et socialement productif, les possibilités sont du moins incontestables.

Il y a 50 ans, 51 États seulement ont fondé l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, du fait de «l'inflation des nations», nous sommes 185 Membres. Dans un monde si différent par tant d'aspects, il s'en trouverait peu pour contester que l'Organisation des Nations Unies doit être réformée si l'on veut qu'elle continue à répondre à la vision et à l'espoir essentiels d'un monde meilleur qui animaient ses fondateurs. Mais elle a besoin de ressources stables, d'un réaménagement des priorités et de structures plus pertinentes et plus représentatives. Une réforme qui porte à la fois sur l'évolution mondiale et les carences structurelles des Nations Unies doit se voir accorder la priorité, faute de quoi l'Organisation risque d'être rapidement incapable de faire face aux réels problèmes mondiaux que sont la maladie, la faim, la pauvreté, le

développement, les conflits et l'effondrement national, qui ne peuvent mener qu'à la persistance du chaos et du déclin au niveau international.

En tant que petite nation, Djibouti est un fervent partisan du système des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies est le vecteur le plus important dont nous disposons aujourd'hui pour forger un nouveau système international ancré dans la justice et l'équité. Sa survie est essentielle pour notre bien-être. Renouvelons notre engagement à maintenir à flot ce superbe vaisseau, car si nous ne le faisons pas, les conséquences seraient tragiques.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation de Djibouti de sa déclaration.

S. E. M. Roble Olhaye, Président de la délégation de Djibouti, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. Mme Annette des Iles, Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Annette des Iles, Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago.

S. E. Mme Annette des Iles, Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago, est escortée à la tribune.

Mme des Iles (*interprétation de l'anglais*) : En cette Réunion commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantenaire des Nations Unies, j'adresse à l'Assemblée générale les salutations et les bons voeux du Gouvernement et du peuple de la République de la Trinité-et-Tobago.

Il y a 50 ans, dans le sillage de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale, résolue «à préserver les générations futures du fléau de la guerre», décidait à San Francisco de créer une organisation qui établirait les conditions politiques, économiques et sociales d'une paix nouvelle et durable. Cette volonté demeure tout aussi pertinente et durable en 1995 qu'elle l'était en 1945.

La Trinité-et-Tobago est entrée aux Nations Unies en 1962, 17 ans après la fondation de l'Organisation. En tant que petit État en développement, nous avons vu dans le principe de la sécurité collective consacré dans la Charte un bastion pour les petits États, dont la souveraineté et la force doivent être soutenues par la primauté du droit. Aujourd'hui, tout comme en 1962, nous réaffirmons notre

ferme engagement à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Pour la Trinité-et-Tobago, comme pour la grande majorité des États Membres qui constituent cette Organisation, nous avons une responsabilité première envers notre peuple : assurer un niveau de vie acceptable et une meilleure qualité de vie à tous nos citoyens, notamment aux jeunes et aux femmes. Il s'ensuit que dans des pays comme le nôtre, cette Organisation sera jugée, dans une grande mesure, à l'aune de l'aide qu'elle peut apporter à cet effort. Nous souhaitons, dès lors, lancer un appel pour que la coopération internationale pour le développement soit placée au centre des activités des Nations Unies.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre Organisation, l'ONU et ses institutions spécialisées peuvent à juste titre s'enorgueillir de beaucoup de ses réalisations, dans les domaines de la décolonisation, de l'élimination de l'apartheid, de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme et du développement du droit international, ainsi que des progrès inestimables et souvent méconnus qu'elle a réalisés dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'aide humanitaire.

Il n'y a donc pas d'autre choix que l'ONU. Il est également vrai que, face à la multitude de défis qui se posent au monde actuel, il existe une crise pour ce qui est de l'attachement et de la confiance envers l'Organisation.

Il faut espérer que cette célébration solennelle et ce cinquantième anniversaire nous aideront à surmonter nos difficultés et à doter l'ONU des moyens de faire face à l'avenir.

Rassemblons donc la volonté politique et la détermination nécessaires à son succès.

Cultivons un esprit authentique de partenariat mondial basé sur la confiance et le respect mutuels, qui sont essentiels dans ce village mondial.

Imprégnons nos débats d'une conscience accrue de notre mission et d'une finalité claire.

Plaçons les gens, en particulier les plus défavorisés et les plus vulnérables des peuples du monde, au centre de nos préoccupations.

Soyons déterminés à tirer parti des leçons tirées de 50 années d'expérience pour relever les nombreux défis complexes auxquels nous sommes confrontés.

Ne craignons pas de revoir nos concepts et d'adopter de nouvelles approches qui soient conformes aux buts et principes de la Charte.

Avant tout, donnons à l'Organisation les ressources financières et matérielles qui lui sont nécessaires pour s'acquitter des multiples tâches complexes et variées qui lui échoient.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago de sa déclaration.

S. E. Mme Annette des Iles, Présidente de la délégation de la Trinité-et-Tobago, est escortée de la tribune.

**Allocution de S. E. M. Tuiloma Neroni Slade,
Président de la délégation du Samoa**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tuiloma Neroni Slade, Président de la délégation du Samoa.

S. E. M. Tuiloma Neroni Slade, Président de la délégation du Samoa, est escorté à la tribune.

M. Slade (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 50 ans, on recherchait un monde meilleur. Il était nécessaire de restructurer, après la dévastation de la guerre, un nouvel ordre basé sur la paix, la justice et le bien-être universel.

Le fait que nous puissions nous réunir ici aujourd'hui, au sein d'une Organisation des Nations Unies beaucoup plus nombreuse, témoigne vraiment de nos efforts. La transformation spectaculaire de la carte politique mondiale et de la composition des Membres de l'Organisation, dont le nombre qui était de 51 États au moment de la première Assemblée générale a presque quadruplé aujourd'hui, et auxquels s'ajoute un nombre accru d'États et d'organisations dotés du statut d'observateur, nous rapproche de l'universalité qui est notre but.

Mon pays, comme beaucoup dans cette Assemblée, a accédé à l'indépendance grâce au processus de décolonisation qui n'a été rendu possible que par le rôle central joué par l'ONU. Ce processus était une réalisation historique. La conscience internationale et les fondements éthiques et politiques qui ont été forgés sont aujourd'hui, pour nous, un acquis. C'est là une des nombreuses réalisations de nos 50 premières années, que nous gardons à l'esprit pendant cette célébration.

Samoa base ses jugements sur sa propre expérience. Nous avons jugé que la Société des Nations était irresponsable et nous avons perdu nos illusions. L'ONU correspondait davantage à nos aspirations. Aujourd'hui, l'ONU fait partie intégrante du développement moderne et du progrès de mon pays.

C'est donc plein de confiance que le Samoa renouvelle en cette occasion son attachement à la Charte. Il le fait en tant que petit pays et avec une confiance inébranlable dans les principes énoncés dans la Charte. Ces principes sont bons; c'est la volonté de les appliquer qui fait défaut.

Nous sommes convaincus que le droit international apporte un appui complémentaire aux principes de la Charte. L'ONU a été une force de cohésion nécessaire dans l'élaboration du droit international et des normes de coopération internationale qui régissent maintenant une gamme phénoménale d'activités humaines.

Ces dernières années, on a assisté à une importante évolution : le taux très élevé d'adhésions parmi les États parties aux instruments internationaux et l'acceptation de programmes internationaux sur l'environnement et le développement durable, ainsi que sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans d'autres domaines.

Beaucoup reste cependant à faire pour concrétiser les mesures prises en conformité avec les obligations qui découlent des traités; il est aussi nécessaire de mettre en oeuvre l'Action 21 et d'autres programmes d'action adoptés, tels que celui qui porte sur le développement durable des petits États insulaires.

Samoa attend ardemment le jour où le désarmement sera effectif et où l'élimination des armes nucléaires sera complète. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires prévu pour l'année prochaine, est un objectif prioritaire. Nous nous félicitons de l'intention déclarée de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'adhérer au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique-Sud. Mais il convient que nous redisions à la France que nous condamnons ses explosions nucléaires dans le Pacifique. Ce sont des expériences dangereuses qui menacent gravement la santé et l'environnement de mon pays et de notre région, et il convient d'y mettre fin. De tous les États Membres de l'ONU, le Samoa est le plus proche du site des essais.

La paix mondiale et les conditions nécessaires à la paix ne sont pas à portée de la main. La sécurité humaine fait encore défaut à trop de gens. Trop de ressources sont encore consacrées aux armées au détriment de l'environ-

nement, de l'éducation et de la santé. Plus de la moitié de la population mondiale manque de vivres. Et certains pays sont 3 000 fois plus prospères que d'autres. La science, la technologie et le progrès industriel restent entre les mains d'un trop petit nombre.

Ce sont là des défis impressionnants qu'il faut garder pour demain, car il est peut-être plus facile d'identifier les problèmes du monde que d'en trouver la solution, comme il est plus facile de formuler des solutions que d'arriver à les faire accepter du public. Les solutions dépassent la capacité individuelle des États; elles doivent rester l'objet de l'attention et des activités de l'ONU.

Il est trop tentant pour le sceptique de retirer son appui à l'ONU et de déposer les échecs à sa porte. Mais cette attitude est injuste. Le pouvoir de redresser les situations ne se trouve pas ici, mais dans les capitales. Nous disposons maintenant d'une Organisation structurée par un petit groupe, il y a un demi-siècle, qui doit maintenant satisfaire les besoins d'un plus grand nombre, et d'un monde, et de forces mondiales qui sont fondamentalement différentes et changeantes. L'ONU doit être réformée; il faut lui assurer les ressources financières dont elle a besoin, et la renforcer, pour la préparer aux problèmes des années à venir.

Le Conseil de sécurité doit être élargi pour refléter les réalités contemporaines et pour rehausser son efficacité et sa légitimité.

Assurément, c'est aussi l'occasion propice de rendre grâce au Secrétaire général et à tous ceux qui l'appuient au Secrétariat, à l'ensemble du personnel de l'ONU dans le monde entier, et à tous les États Membres qui travaillent dur dans cette Assemblée et dans de nombreuses instances semblables dans le monde entier, quotidiennement, bon an mal an.

Nous ne sous-estimons pas les déceptions et les échecs, mais, tenant dûment compte de cinq décennies de réalisations, et d'un monde riche de promesses infinies, le Samoa pense fermement que l'avenir est un allié de l'ONU.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation du Samoa de sa déclaration.

S. E. M. Tuiloma Neroni Slade, Président de la délégation du Samoa, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Mahmoud Aboul-Nasr, Président de la délégation de la Ligue des États arabes

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 49/12 A de l'Assemblée générale, je donne la parole à l'orateur suivant, S. E. M. Mahmoud Aboul-Nasr, Président de la délégation de la Ligue des États arabes.

S. E. M. Mahmoud Aboul-Nasr, Président de la délégation de la Ligue des États arabes, est escorté à la tribune.

M. Aboul-Nasr (*interprétation de l'arabe*) : Les États arabes célèbrent cette année deux événements importants. En effet, nous participons aujourd'hui aux célébrations du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et hier encore pratiquement, nous célébrions le cinquantième de la Ligue des États arabes. En effet, cette organisation régionale arabe a vu le jour quelques mois à peine avant la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Sa Charte comporte nombre de principes et de buts consacrés peu après par la Charte des Nations Unies. Les États arabes ont contribué à l'élaboration de la Charte des Nations Unies puis ont participé à ses travaux durant les 50 dernières années.

À l'instar des autres États Membres, nos États aspirent aujourd'hui à une phase nouvelle où régnerait la paix fondée sur la justice, et où les droits de l'homme et ses libertés fondamentales seraient respectés partout dans le monde. Aujourd'hui, nous aspirons à une phase nouvelle où les concepts dépassés du colonialisme, de pair avec la logique de l'agression et de l'occupation des terres d'autrui par la force, n'auront plus cours.

À l'aube de ce troisième millénaire, nous aspirons à une ère où chaque nation pourra jouir d'un développement économique, social et culturel authentique; une ère où chaque État respecterait la Charte des Nations Unies, où chacune des résolutions des Nations Unies serait mise en oeuvre sans distinction aucune et sans que soit appliqué le système du double critère; une ère où chaque peuple, sans distinction, jouirait d'une paix juste et durable; une ère, enfin, où chaque État appuierait les efforts de l'Organisation des Nations Unies et contribuerait à améliorer son efficacité, afin de la mettre à même d'accomplir tout ce qu'on attend d'elle, particulièrement dans les domaines du rétablissement et du maintien de la paix et de la prospérité.

Nous aspirons à un avenir où les Nations Unies bâtiraient sur leurs acquis indéniables en matière de décolonisation et de codification des normes qui doivent régir la coopération entre les États dans des domaines divers comme l'environnement, l'espace, les mers, les droits de l'homme,

le commerce, le désarmement etc. Toutes ces réalisations des Nations Unies sont pour nous source d'espoir. Elles renforcent notre détermination de faire encore plus à l'avenir.

Quoique nous, les États du monde arabe, nous soyons montrés satisfaits de ce qui a été entrepris jusqu'ici pour assurer un règlement pacifique de la question palestinienne et du problème du Moyen-Orient, nous n'en continuons pas moins à attendre impatiemment que des efforts complémentaires viennent compléter le travail commencé, aux fins d'assurer à notre région une paix juste, durable et globale, fondée sur les principes de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes déterminés à nous opposer à toute tentative de marginalisation du rôle important de l'Organisation dans la recherche des résultats souhaités. Nous avons beau critiquer les Nations Unies, nous ne pouvons que reconnaître le fait que l'Organisation a été et demeure l'instance mondiale par excellence où tous les États pourront participer à l'établissement de relations internationales basées sur la justice et l'égalité.

Aujourd'hui, alors que nous adressons nos félicitations à l'Organisation à l'occasion de son cinquantième anniversaire, nous devons mettre à profit cette occasion unique qui nous est fournie par la présence d'un nombre impressionnant de chefs d'État et de gouvernement pour dresser le bilan des réalités du nouveau milieu international dans lequel nous vivons, notamment après les changements radicaux survenus lors des dernières années. Ce faisant, nous devons tirer les leçons du passé, préserver les acquis et nous engager à doter le XXIe siècle d'une Organisation des Nations Unies à laquelle nous aurions fourni les mécanismes et les moyens de servir les peuples au nom desquels elle a été créée.

En dernier lieu, permettez-moi en cette occasion, Monsieur le Président, au nom du Secrétaire général de la Ligue arabe, de vous adresser ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies, nos félicitations les plus sincères tout en réaffirmant la volonté de la Ligue des États arabes de poursuivre sa coopération pleine et entière avec les Nations Unies en faveur des causes communes à leurs deux organisations : la paix et le développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation de la Ligue des États arabes de sa déclaration.

S. E. M. Mahmoud Aboul-Nasr, Président de la délégation de la Ligue des États arabes, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Hans van den Broek, membre de la Commission européenne

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 49/12 A de l'Assemblée générale, je donne à présent la parole à S. E. M. Hans van den Broek, membre de la Commission européenne, qui parlera au nom de la Communauté européenne.

S. E. M. Hans van den Broek, membre de la Commission européenne, est escorté à la tribune.

M. van den Broek (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur que de m'adresser à l'Assemblée au nom de la Communauté européenne. C'est en fait une occasion unique pour mettre en relief les réalisations de l'Organisation des Nations Unies et pour donner une nouvelle impulsion à ses futurs travaux.

Il ne fait pas de doute que les acquis du passé sont impressionnants. L'ONU a considérablement contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle a été un protagoniste décisif dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la coopération en matière de développement. Elle a été à l'avant-garde de la promotion des droits de l'homme, de l'élimination des maladies et de la protection de l'environnement. Elle a joué un rôle décisif dans l'atténuation des souffrances des réfugiés et dans la fourniture de l'aide humanitaire à travers le monde. Elle a incarné quelques-unes des aspirations les plus pures et les plus nobles de la quête incessante de l'humanité pour la liberté et la prospérité.

Je voudrais donc rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies et à ses Secrétaires généraux successifs pour tout ce qui a été réalisé en dépit des innombrables difficultés et obstacles.

Mais le présent programme des Nations Unies est devenu plus complexe et plus exigeant qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire de l'Organisation. L'instabilité existe dans diverses régions du monde. Nous observons un regain de nationalismes, d'actions de nettoyage ethnique, de crises humanitaires sans précédent, de graves violations des droits de l'homme, et même d'actes de génocide. Aujourd'hui le monde a donc besoin plus que jamais de l'Organisation des Nations Unies, d'une Organisation forte et efficace adaptée aux nouvelles tâches, non entravée par les différends idéologiques du passé.

Il reste que l'Organisation des Nations Unies ne peut être aussi forte et efficace que dans la mesure où ses Mem-

bres le permettent. Cela est aussi valable en ce qui concerne ses moyens financiers. Il serait en fait plus qu'opportun de marquer cette commémoration en redonnant à l'Organisation une solide assise financière.

La Communauté européenne a souvent exprimé son plein soutien aux idéaux et à l'action des Nations Unies. Lorsque l'ONU a été créée, il y a un demi-siècle, elle consacrait les espoirs de ceux qui souhaitaient éviter la guerre, étaient convaincus des droits de l'homme et voulaient oeuvrer pour le progrès économique et social. Ceux qui ont fondé la Communauté européenne étaient mus par une vision similaire. Il était donc naturel de développer un partenariat étroit avec les Nations Unies.

Cette collaboration s'est traduite dans divers faits concrets. Ainsi, la Communauté européenne, par le biais de son Bureau humanitaire, est le deuxième plus important contributeur et participant opérationnel aux travaux du Haut Commissaire pour les réfugiés, et l'un des plus importants donateurs au Programme alimentaire mondial. La moitié du commerce mondial offrant des conditions préférentielles aux pays en développement est réalisée par la Communauté. La Communauté européenne et ses États membres fournissant près de la moitié de l'ensemble de l'aide publique au développement dans le monde.

À présent, nous devons nous mettre d'accord sur un agenda pour le développement qui soit novateur. Cet agenda doit, en ce qui nous concerne, transmettre deux messages forts : le premier concerne la nécessité impérieuse de placer la coopération internationale pour le développement au centre de nos efforts communs; le second a trait au renforcement du rôle et de l'efficacité des Nations Unies dans le domaine du développement. Nos efforts s'appuieront sur les résultats des récentes conférences mondiales. La croissance économique, la justice sociale, le renforcement du pouvoir d'action des femmes, la protection de l'environnement, le développement des institutions démocratiques et la promotion de tous les droits humains doivent être considérés comme des éléments essentiels d'une vision collective pour un développement durable.

La Commission de l'Union européenne est résolue à renforcer son soutien aux Nations Unies. Notre objectif est de rendre l'Organisation plus efficace et plus apte à façonner un monde meilleur, plus sûr et plus opérationnel afin d'assurer la liberté et la prospérité pour tous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Membre de la Commission européenne, qui s'est exprimé au nom de la Communauté européenne, de sa déclaration.

S. E. M. Hans van den Broek, Membre de la Commission européenne, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. M. Émile-Derlin Zinsou, Président du Conseil permanent de la francophonie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 49/12 A, je donne maintenant la parole à S. E. M. Émile Derlin-Zinsou, Président du Conseil permanent de la francophonie, qui parlera au nom de l'Agence de coopération culturelle et technique.

S. E. M. Émile-Derlin Zinsou, Président du Conseil permanent de la francophonie, est escorté à la tribune.

M. Zinsou : Voici peu, l'Assemblée était saisie par le groupe des pays ayant le français en partage d'un projet de résolution portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique. En adoptant ce document, l'Assemblée a bien voulu consacrer l'intérêt qu'elle porte à la communauté des pays francophones que je représente aujourd'hui devant elle. Qu'elle en soit vivement remerciée.

C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir dire à l'Assemblée avec quelle attention soutenue les 47 États et gouvernements qui constituent cette communauté suivent et appuient, dans le cadre de la francophonie, les ambitions et les initiatives de l'Organisation, à laquelle je tiens à rendre un hommage solennel, et dont le cinquantenaire que nous célébrons aujourd'hui traduit clairement la vitalité au seuil du troisième millénaire.

L'espace francophone se conçoit avant tout comme un espace de solidarité. Il puise son unité dans la diversité de l'ensemble de ses pays membres, répartis sur tous les continents.

Dans ce haut lieu de dialogue — et particulièrement de dialogue Nord-Sud — que sont les Nations Unies, ma présence entend témoigner d'une des dimensions fondamentales de cet espace rassemblant une majorité de pays du Sud : c'est que l'enjeu principal de notre solidarité est le développement, facteur clef d'équilibre et de sécurité dans le monde actuel.

Nous voulons que la dimension de nos actions soit à la mesure des crises que traverse le monde contemporain. Nous employons nos efforts, en priorité, à la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, considérant qu'il ne peut y avoir de société qui évolue vers le développement économique et humain sans un cadre

politique stable et juridiquement approprié. En ce sens, nous nous attachons particulièrement à orienter plus encore nos démarches dans la perspective de la prévention des conflits. La francophonie devra, à cet effet, et prochainement, conforter sa fonction dans ce domaine.

Nous voulons être prêts à affronter les défis majeurs du XXIe siècle, tels que la maîtrise des évolutions démographiques, le maintien de la paix, la protection de l'environnement ou la lutte contre les grands fléaux, notamment le sida et la drogue. Notre présence à Rio, à Vienne, au Caire, à Copenhague et à Beijing aux conférences mondiales organisées par les Nations Unies sur les problématiques que l'on sait, et la contribution de notre communauté à l'élaboration des consensus arrêtés et à leur suivi témoignent de cette volonté.

Nous sommes conscients des difficultés, voire des paradoxes, que recèlent bien des situations. Pour ne prendre que deux exemples sur notre propre continent, l'Afrique, comment ne pas observer que la marche vers la démocratie, si pleinement engagée, se trouve entravée par la multiplication des conflits? Comment ne pas constater que les efforts déployés en faveur de la protection de l'environnement sont hypothéqués par l'aggravation de la sécheresse et de la famine et par l'extension de la désertification dans nos pays?

Devant de tels constats, nous mesurons la précarité de nos efforts. Mais nous sommes d'autant plus résolus à les poursuivre que nous les savons partagés, avec la même détermination, par l'ensemble de la communauté internationale. D'ailleurs, en nous honorant de sa présence à la cinquième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s'est tenue en octobre 1993 à Maurice, le Secrétaire général nous a offert l'occasion de préciser nos convergences et de confirmer le plein appui de la communauté francophone à ses démarches. Je tiens ici à rendre de nouveau hommage à son action, et à lui dire combien nous souhaitons, lors du prochain Sommet que mon pays, la République du Bénin, accueillera au début de décembre 1995, lui renouveler l'assurance de cette adhésion.

La convergence entre les objectifs de notre regroupement avec ceux des Nations Unies est évidente. Elle est devenue encore plus manifeste depuis que la francophonie a conforté sa dimension politique grâce à l'avènement des sommets des chefs d'État et de gouvernement. Cette convergence doit aujourd'hui se concrétiser de façon encore plus tangible. Les pays membres de l'espace francophone

ainsi que l'ensemble de la communauté internationale en tireraient le plus grand bénéfice.

Certes, les pays francophones comptent sur leur solidarité spécifique, fondement de leur union autour de ce projet, la francophonie, pour créer un espace de coopération capable de constituer un interlocuteur crédible dans le nouvel ordre mondial. Mais leur destin reste étroitement lié à celui de l'ensemble de la communauté internationale. L'interdépendance qui caractérise, aujourd'hui plus que jamais, les relations internationales fait que le développement des uns ne peut se faire sans celui des autres. C'est toute la problématique de la globalisation et de la marginalisation à laquelle faisait référence le Secrétaire général avec tant de conviction dans son discours au cours de la présente Réunion commémorative.

C'est dans cet esprit que la francophonie se prépare à être activement présente à Istanbul, l'an prochain, pour la Conférence mondiale sur les établissements humains. L'intérêt et les enjeux de cette conférence ne peuvent nous laisser indifférents. Il y va, en effet, du cadre de vie dans lequel nos sociétés seront appelées à évoluer dans l'avenir.

Cette ambition partagée, nous voulons la mettre concrètement et en commun au service du progrès, de la paix et du développement dans le monde. Voilà le rôle et la tâche que la francophonie souhaite remplir de plus en plus dans le concert des nations. Voilà le sens de la résolution, adoptée à l'île Maurice par nos chefs d'État et de gouvernement, sur la francophonie et les relations internationales, et dans laquelle ils marquent leur ferme adhésion avec les autres instances internationales aux efforts engagés pour la recherche de solutions appropriées aux grands problèmes politiques et économiques du monde actuel et affirment leur détermination de développer avec, et dans ces instances, de même qu'à l'occasion des grandes conférences mondiales, une concertation francophone permanente et approfondie.

Voilà l'objectif recherché par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en mettant en place des représentations auprès des organisations internationales : à Genève depuis 1991, à New York auprès de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Notre message est donc un message d'espoir dans l'avenir des Nations Unies, et de volonté de notre part de participer pleinement à cette conscience universelle qui éclaire l'action de l'Organisation. Nous entendons ainsi contribuer à la richesse de cette institution, point de rencontre de toutes les cultures et civilisations du monde et

instrument privilégié au service de la paix et du développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Conseil permanent de la francophonie, qui s'est exprimé au nom de l'Agence de coopération culturelle et technique.

S. E. M. Émile-Derlin Zinsou, Président du Conseil permanent de la francophonie, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. le Chef Emeka Anyaoku, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 49/12 A, je donne maintenant la parole à S. E. le Chef Emeka Anyaoku, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth.

S. E. le Chef Emeka Anyaoku, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth, est escorté à la tribune.

M. Anyaoku (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 10 ans, lors de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants du Commonwealth, dans leur Déclaration de Nassau sur l'Ordre mondial, ont affirmé leur attachement à l'objectif du renforcement du système des Nations Unies en tant qu'instrument central de paix, de sécurité et de coopération. En ce cinquantième anniversaire historique, j'ai l'honneur de réaffirmer cet attachement solennel et cet appui.

Le Commonwealth est représenté dans chaque continent. Il comprend des peuples des principales races, religions, cultures et traditions du monde. Ses pays membres se trouvent à tous les stades du développement socio-économique et représentent plus du quart des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Commonwealth est, par conséquent, davantage qu'un groupe régional; c'est un sous-système mondial dans la communauté internationale.

L'importance que les gouvernements du Commonwealth accordent à l'ONU est une preuve de leur attachement au multilatéralisme. Les dirigeants du Commonwealth ont été parmi les hommes de vision qui ont élaboré et signé la Charte des Nations Unies. Et les pays du Commonwealth continuent de contribuer aux travaux de l'Organisation dans de nombreux domaines importants, y compris les opérations de maintien de la paix, pour

lesquelles les pays du Commonwealth sont parmi les premiers à fournir des contingents.

La Charte des Nations Unies est depuis 50 ans une source d'inspiration pour de nombreuses réalisations remarquables. Pour n'en mentionner que quelques-unes, l'ONU a contribué au processus de décolonisation; elle a fourni un moyen de régler et de contenir les conflits; elle a facilité la mise au point et le développement du droit international; et elle a fourni un moyen de mobiliser l'intérêt du monde et son action afin de résoudre toute une gamme de problèmes mondiaux tels que l'environnement, le désarmement, le commerce et le développement, ainsi que les droits de l'homme.

Dans l'environnement mondial de l'ère d'après guerre froide qui a changé de façon spectaculaire, l'Organisation a été obligée de prendre des décisions sans précédent et de grande portée pour répondre au nombre croissant de conflits et de luttes à l'intérieur d'États. L'attention internationale se focalise à juste titre non seulement sur la façon de s'attaquer à ces situations, mais, ce qui importe davantage, sur la façon de les empêcher d'éclater en premier lieu.

Face à de nouveaux défis comme à de nouvelles occasions d'agir, il est normal que la réforme et l'adaptation de l'ONU soient devenues des priorités impératives. De nombreuses propositions ont été faites en vue d'une réforme des structures, des programmes et de l'administration de l'ONU, de ses organes et de ses institutions spécialisées, y compris le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. Mais quel que soit le mérite de toutes les propositions individuelles, l'impératif sous-jacent doit être la reconnaissance du fait que les institutions et les arrangements élaborés il y a 50 ans, à l'âge du colonialisme et après une deuxième guerre mondiale extrêmement destructrice, sont loin de suffire aux exigences de l'époque actuelle. C'est pourquoi le Commonwealth appuie une réforme rapide et utile. Une Organisation des Nations Unies forte et efficace est essentielle pour l'édification d'un ordre mondial plus humain.

L'ONU est la seule Organisation mondiale véritablement universelle où les États membres agissent au nom des peuples du monde. Nous sommes fermement convaincus que l'efficacité de l'Organisation est directement liée à l'attachement et à l'appui de ses constituants. L'attachement de tous les États Membres à l'ONU — y compris ceux du Commonwealth — devrait refléter leur volonté de la renforcer et d'en faire l'Organisation dynamique et forte qu'ils ont constamment préconisée.

Et donc, alors que nous célébrons ce cinquantième anniversaire, la tâche qui attend les États Membres, c'est de renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux problèmes de l'heure. Cela exige de mettre à jour son système et de veiller à ce que nous nous acquittions de nos obligations pour lui permettre de relever les défis des 50 prochaines années.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth de sa déclaration.

S. E. le Chef Emeka Anyaoku, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais demander à tous les membres et à toutes les délégations d'être très ponctuels demain et d'arriver à 10 heures le matin, et à 15 heures l'après-midi, car demain, comme l'Assemblée le sait, nous aurons la liste d'orateurs la plus longue et par conséquent nous devons être encore plus ponctuels qu'hier et aujourd'hui.

La séance est levée à 18 h 45.